

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 24 )

<u>Présidence</u>	:	M.	Pierre-Olivier Nobs
<u>Présents</u>	:	77	Conseillers généraux
		5	Conseillers communaux
<u>Excusés</u>	:	Mme	Béatrice Acklin Zimmermann
		Mme	Gisela Kilde
		M.	Antoine Marmy
<u>Absent</u>	:	-	
<u>Scrutateurs</u>	:	M.	Bernard Dupré
		M.	Jean-Noël Gex
		M.	René Marty
		M.	François Miche
		Mme	Yolande Peisl-Gaillet
		Mme	Isabelle Teufel
<u>Scrutateurs- suppléants</u>	:	M.	Marc-David Henninger
		Mme	Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
		Mme	Elena Strozzi
		Mme	Cécile Thiémard
<u>Assiste à la séance</u>	:	M.	Jacques Pollet, Chef du Service des finances
<u>Secrétariat</u>	:	Mme	Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville
		Mme	Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 16 décembre 2013

**Ordre du jour**

Le Président ouvre la séance comme suit:

*"Ich begrüße sie herzlich zur heutigen Sitzung des Generalrates und erkläre diese hiermit für eröffnet. Wir widmen uns heute Abend zum grossen Teil dem Gemeindefbudget 2014 und dem Budget der Industriellen Betriebe 2014. J'ai le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, mes collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale et les visiteurs présents sur la tribune, ainsi que les représentants et représentantes des médias. Je déclare ainsi ouverte cette séance consacrée au budget 2014 de notre Commune et des Services industriels, dont l'ordre du jour copieux nous conduira à nous retrouver demain, 17 décembre 2013, dans la séance de relevée prévue.*

*Je constate que la convocation du 27 novembre 2013 contenant l'ordre du jour commun de la séance de ce soir et de la séance de relevée de demain a été envoyée, ainsi que le message n° 28 du budget de l'exercice 2014, auquel a été intégré un nouveau projet d'arrêté et auquel huit documents ont été joints, dans les délais légal et réglementaire. Les procès-verbaux n° 22 et 23 des séances du 30 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre 2013 ont également été annexés à la présente convocation. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour?"*

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 22 et 23 des séances des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2013;
3. Election d'un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de M. Antoine Marmy, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014;
4. Plan financier 2014-2018 - Réactualisation;

Représentante du Conseil communal: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances  
Rapport de la Commission financière

5. Augmentation du coefficient de l'impôt communal – message n° 28:
  - A. sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,3% à 81,6%
  - B. sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,3% à 81,6%

Rapport de la Commission financière  
Représentante du Conseil communal: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances

6. Modification de l'annexe au règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux dans sa teneur du 18 novembre 1985: diminution de la taxe ordinaire d'utilisation de 1,022 à 0,864 franc par m<sup>3</sup> d'eau consommée – message n° 28;

Rapport de la Commission financière

Séance du 16 décembre 2013

Ordre du jour (suite)

Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité

7. Examen du budget de fonctionnement 2014 – message n° 28;

- A. de la Commune
- B. des Services industriels

Représentante du Conseil communal: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances  
Rapport de la Commission financière  
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction

8. Examen du budget des investissements 2014 – message n° 28;

- A. de la Commune
  - I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)
  - II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II):

1. 110.506.06 Système de timbrage: remplacement 2014 Fr. 30'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

2. 110.506.07 Achat d'une machine de mise sous pli Fr. 114'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

3. 300.506.15 Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 100'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

4. 401.506.18 Radars pour installations lumineuses 2014 Fr. 80'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

5. 401.506.19 Appareils de saisie portables pour amendes d'ordre Fr. 150'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Séance du 16 décembre 2013

Ordre du jour (suite)

- |     |            |   |     |            |
|-----|------------|---|-----|------------|
| 6.  | 420.506.26 | <u>Extension du réseau de bornes-hydrant 2014</u>                                     | Fr. | 100'000,-- |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |            |
| 7.  | 430.501.05 | <u>Modération de trafic, sécurité ch. école 2014</u>                                  | Fr. | 100'000,-- |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |            |
| 8.  | 430.501.06 | <u>Mesures amélioration vitesse transports publics urbains</u>                        | Fr. | 50'000,--  |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |            |
| 9.  | 430.506.17 | <u>Renouvellement installations lumineuses 2014</u>                                   | Fr. | 100'000,-- |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |            |
| 10. | 430.506.18 | <u>Stations de prêt de vélos - Agglo 23.4</u>   | Fr. | 100'000,-- |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |            |
| 11. | 520.501.02 | <u>Mesures d'assainissement contre le bruit 2014</u>                                  | Fr. | 700'000,-- |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |            |
| 12. | 520.506.13 | <u>Remplacement véhicules 2014</u>  | Fr. | 370'000,-- |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |            |
| 13. | 523.501.03 | <u>Eclairage public renouvellement 2014</u>   | Fr. | 500'000,-- |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |            |

Séance du 16 décembre 2013

Ordre du jour (suite)

- |     |            |  |     |              |
|-----|------------|--|-----|--------------|
| 14. | 532.501.43 | <u>Collecteurs évacuation des eaux 2014</u>  | Fr. | 2'500'000,-- |
|     |            | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.   |     |              |
| 15. | 532.506.04 | <u>Station d'épuration: traitement des micropolluants</u>  | Fr. | 100'000,--   |
|     |            | Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire.  |     |              |
| 16. | 611.503.17 | <u>Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité, éclairage de secours et paratonnerres</u>                                  | Fr. | 75'000,--    |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 17. | 612.503.93 | <u>CO Belluard: Frais d'études d'agrandissement des salles de classes (Etudes de faisabilité, concours d'architecture, etc.)</u> | Fr. | 200'000,--   |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.   |     |              |
| 18. | 612.503.94 | <u>CO Jolimont: assainissement chlore lié de la piscine</u>  | Fr. | 475'000,--   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 19. | 612.503.96 | <u>Ecole de la Neuveville: drainage humidité des salles</u>  | Fr. | 120'000,--   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 20. | 621.506.12 | <u>Parcs et Promenades - Cimetière Remplacement véhicule 2014</u>  | Fr. | 70'000,--    |
|     |            | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 21. | 622.501.01 | <u>Cimetière: Assainissement nouveaux secteurs</u>   | Fr. | 100'000,--   |

Séance du 16 décembre 2013

Ordre du jour (suite)

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

22. 700.506.37 Extension fibre optique 2014 Fr. 75'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

23. 916.501.00 Guin: assainissement stand de tir Horia Fr. 90'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

B. des Services industriels

Réfection revêtement intérieur du réservoir d'Arconciel Fr. 300'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

9. Votes finals sur le budget 2014;

- A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels
- B. Budget d'investissement de la Commune et des Services industriels

10. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 260'000 francs pour la réfection de l'étanchéité de la cour intérieure, qui sert de toit à la salle Michel Ducarroz, du CO de Jolimont – rapport n° 6;

Rapport de la Commission financière

Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité

11. Rapport du Bureau et décision au sujet de la proposition n° 8 interne de M. Louis Castella (UDC) et de 10 cosignataires demandant l'introduction du vote électronique lors des séances du Conseil général – rapport;

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires et en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale;

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100%;

Séance du 16 décembre 2013

Ordre du jour (suite)

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 51 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires lui demandant d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglomération pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 52 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 26 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 23 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes;
18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burgener Woeffray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire;
19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 60 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour que dans un délai raisonnable la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants;
20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier la réalisation d'un couloir bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars;
21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 62 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 44 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc du Jura-Torry;
22. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 de Mme Marina Flores (UDC) et de 22 cosignataires lui demandant l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général;
23. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, lui demandant d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles;

Séance du 16 décembre 2013

Ordre du jour (suite)

24. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre;
25. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 70 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 8 cosignataires lui demandant d'étudier des mesures pour le tourisme dans le quartier du Bourg;
26. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS) et Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire;
27. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires lui demandant d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg;
28. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 52 cosignataires lui demandant d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants;
29. Décision quant à la transmission des postulats:
  - n° 103 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une place de parc provisoire sur l'espace sis entre la digue CFF et l'actuelle route de Grandfey, sur la zone du chantier ouvert du pont de la Poya;
  - n° 104 de M. Daniel Gander (UDC) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal l'assainissement des jardins familiaux sis entre les voies CFF et l'intersection de la rue de l'Industrie et de la route de la Fonderie;
  - n° 105 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires demandant au Conseil communal l'autorisation de parcage sur la place entre la halle des fêtes et la nouvelle patinoire lors de manifestations dans la halle des fêtes;
  - n° 106 de MM. François Miche (PS) et Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 12 cosignataires, demandant au Conseil communal l'augmentation des contrôles de domiciliation (boîtes aux lettres) pour plus d'égalité et pour plus de justice sociale;
  - n° 107 de M. François Miche (PS) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal la réévaluation du prix des fausses alarmes "pompiers";
  - n° 108 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude pour la création d'une place de jeux au chemin de l'Abbé-Freeley, au lieu-dit "l'arbre de Torry";



Séance du 16 décembre 2013

Ordre du jour (suite)

30. Réponse aux questions:
- n° 124 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative au projet d'aménagement des rives de la Sarine en ville de Fribourg;
  - n° 127 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'insalubrité aux abords du local Fri-Son;
  - n° 128 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au parage à la rue Pierre-Aeby;
  - n° 129 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'affectation future de l'ancien Hôpital des Bourgeois;
  - n° 130 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise en sens unique de la rue d'Affry dans le sens Tivoli-avenue du Midi qui a engendré un afflux de trafic dans le quartier d'habitation de Gambach;
31. Divers.

ooo

1. Communications du Président

A. Communications proprement dites du Président

Le Président s'exprime comme suit:

*"Une séance de relevée est fixée pour demain soir. L'ordre du jour de ces séances contient des messages importants pour le futur de notre commune et promettent des débats nourris. Afin de ne pas rallonger inutilement les débats, je vous prie de limiter vos interventions à l'essentiel. Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés. En vertu de l'article 44 de notre règlement, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et de la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.*

*J'ouvrirai, quoi qu'il arrive, les 'Divers' aux alentours de 22.45 heures et je vous remercie d'apporter, avant les 'Divers', vos propositions et postulats écrits, ainsi que vos questions ou l'annonce d'une question orale. Pour vos questions, vous vous adresserez au Conseil communal, non pas à un Conseiller communal en particulier (article 68, alinéa 1 RCG). Dans la mesure du possible, veuillez transmettre vos interventions, postulats, questions ou propositions en format électronique à l'attention du secrétariat du Conseil général, afin d'en alléger la tâche.*

*Les Services industriels offrent aux membres du Conseil général le livre de M. Jean-Pierre Dorand intitulé 'Des 'Eaux et forêts' aux Services industriels de la Ville de Fribourg'. Les membres du Conseil général ayant signé la feuille de présence de ce soir sont considérés comme ayant reçu ledit ouvrage. Le secrétariat du Conseil général se chargera d'envoyer un exemplaire aux absents."*

B. Informations de M. le Syndic sur la fusion intercommunale

Séance du 16 décembre 2013

Communications du  
Président (suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne, au nom du Conseil communal, suite au communiqué de presse publié dans la presse du 12 décembre 2013, les précisions suivantes:

- "1. *Les trois conseils communaux avaient décidé ensemble en septembre 2013 de procéder à un vote consultatif auprès de leur population respective.*
2. *Il était alors hors de question que chacune des communes développe séparément son propre argumentaire. C'est la raison pour laquelle les trois conseils communaux ont souhaité se réunir pour fixer les règles du jeu.*
3. *Le Conseil communal de Villars-sur-Glâne a pris l'initiative de faire un message à l'attention de son Conseil général, portant un avis négatif notoire à l'encontre de notre Commune (cf. [http://www.villars-sur-glâne.ch/fileadmin/Documents/Secretariat\\_C/CG/Message\\_du\\_Conseil\\_General/Message\\_fusion\\_Fribourg\\_et\\_Marly.pdf](http://www.villars-sur-glâne.ch/fileadmin/Documents/Secretariat_C/CG/Message_du_Conseil_General/Message_fusion_Fribourg_et_Marly.pdf)), engendrant une rupture totale de confiance.*
4. *En l'état, doutant de la pertinence du maintien d'un vote consultatif, le bon sens a dicté la suspension de cette procédure, les communes de Villars-sur-Glâne et Marly restant libres de leur choix.*

*Toutefois, le Conseil communal reste convaincu au plus haut point de la nécessité de la création du Grand-Fribourg. Ainsi, à l'instar du Président du Grand Conseil, M. Pascal Kuenlin, la question n'est plus pour nous ni pour vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, qui manifestez unanimement par vos partis respectifs votre appui à ce projet, la question n'est plus de savoir si nous devons faire la fusion, la question est beaucoup plus simple: nous n'avons pas le choix! C'est une affaire de responsabilité. A ce titre, les récents événements économiques (arrêt de l'imprimerie Saint-Paul, faillite de l'entreprise Ilford SA, menace sur l'entreprise Polytype, ainsi que la modification annoncée du régime fiscal des personnes morales en Suisse) confirment le besoin d'unir nos forces pour la gestion quotidienne de nos obligations. Tout cela constitue un ensemble de facteurs suffisant pour militer en faveur d'une fusion du Grand-Fribourg. C'est dans ce contexte que le Conseil communal entend agir dès le printemps prochain avec vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, autant par l'intermédiaire de la Commission de fusion que par le Plénum."*

000

**2. Approbation des procès-verbaux n° 22 et 23 des séances des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2013**

---

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont ainsi approuvés, avec remerciements à leur rédactrice Mme Nathalie Defferrard Crausaz, ainsi qu'à ses collaboratrices.

000

Séance du 16 décembre 2013

**3. Election d'un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de M. Antoine Marmy, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014**

---

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Dans la mesure où l'ordre du jour est copieux, le Président fait appel aux scrutateurs-suppléants.

Discussion

M. Laurent Moschini (PS) déclare ce qui suit:

*"Le groupe socialiste propose la candidature de Mme Marine Jordan. Mme Jordan est mère de trois enfants et Conseillère générale depuis le début de la présente législature. Elle est membre de la Commission scolaire de la Ville et membre du Réseau fribourgeois de l'enfance et de la jeunesse. Au niveau professionnel, Mme M. Jordan travaille comme collaboratrice scientifique au sein de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) de Lausanne, ainsi qu'à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), à Givisiez. Je vous remercie de soutenir sa candidature."*

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	77
Bulletins rentrés	77
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	7
Bulletins valables	66
<b>Majorité absolue</b>	<b>34</b>

**Est élue Mme Marine Jordan avec 59 voix.**

Ont obtenu des voix: M. Pascal Wicht (2), M. Vincent Jacquet (1), M. Antoine Marmy (1), M. François Miche (1), M. Elias Moussa (1) et M. Mario Parpan (1).

Le Président félicite Mme Marine Jordan de son élection et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son nouveau mandat. (Applaudissements).

ooo

**4. Plan financier 2014-2018 - Réactualisation**

---

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime dans les termes ci-après:

Séance du 16 décembre 2013

Plan financier 2014-2018 -  
Réactualisation (suite)

*"Cette réactualisation du Plan financier 2014 – 2018 donne l'orientation générale du développement de l'ensemble des recettes et des charges de fonctionnement de notre Commune. Elle permet d'établir la marge nette d'autofinancement, c'est-à-dire les fonds propres dont disposera la Commune pour investir ces prochaines années. Cette marge sera également l'élément-clé de l'argumentaire, qui suivra pour la proposition d'augmentation d'impôts. Je rappelle que ces résultats découlent de l'analyse du passé, des données et déterminations du présent, ainsi que des projections dans le futur. Ils dépendent encore d'éléments non maîtrisables ou inconnus à ce jour, qui pourraient influencer fortement l'évolution de chacune des catégories de charges ou de recettes, traitées dans ces projections.*

*Le Conseil communal a retenu les considérants suivants pour préparer ce document:*

- 1. Le contexte économique mondial, suisse et fribourgeois;*
- 2. Les modifications législatives et financières importantes, comme la mise en conformité de la caisse de prévoyance;*
- 3. Le plan des infrastructures scolaires 2013;*
- 4. Les critères de croissance de charges selon les références cantonales ou communales;*
- 5. Les critères de croissance des revenus avec trois approches, optimiste, moyenne et pessimiste, en lien direct avec ceux de l'Etat.*

*Le Conseil communal termine cette réactualisation par son plan des investissements très sélectif, malgré tout très lourd, qui s'élève à 194 millions de francs sur cinq ans. Ce Plan financier inclut donc les charges très importantes des investissements indispensables pour ces cinq prochaines années, soit les amortissements des investissements et les intérêts passifs liés aux besoins de trésorerie. Il ne comprend pas les frais énoncés pour l'assainissement de la Pila qui sont encore en cours d'étude et qui pourraient représenter, selon certains, le budget global de notre Commune, voire plus. Il faut que ceux-ci restent en adéquation avec la réalité du dommage. De plus, rien n'est encore défini quant à la proportion de la participation de la Ville de Fribourg et des différents autres protagonistes. Il est incontestable que c'est un risque financier pour la Ville qui ne peut être négligé. Actuellement, seuls les frais d'inventaire et les mesures urgentes ont été pris en compte, car ils découlent d'une convention spécifique entre la Ville et l'Etat. La réserve prévue à cet effet est utilisée.*

*Le Conseil communal vous demande de prendre acte de ce Plan financier. Il est la base de la demande d'augmentation d'impôts et doit permettre de ne pas s'enfoncer dans des déficits chroniques et dangereux."*

Rapport de la Commission  
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit:

*"La Commission financière a eu, le 26 novembre 2013, une discussion très ouverte et constructive sur la nouvelle mouture du Plan financier avec Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, accompagnée de M. J. Pollet, Chef de service.*

Séance du 16 décembre 2013

Plan financier 2014-2018 -  
Réactualisation (suite)

*La Commission apprécie la clarté du texte et des tableaux présentés. Les informations détaillées qui sont données, notamment celles relatives au plan des infrastructures scolaires (pp. 13-15), la prise en compte de différents scénarii, plus ou moins optimistes, sur les perspectives budgétaires constituent des aides précieuses pour comprendre l'évolution financière de notre Commune. Enfin, le Plan d'investissements 2014-2018 (annexé au document) donne une vue d'ensemble sur les engagements fermes et ceux qui seront proposés pour les prochaines années par le Conseil communal. Je ne peux qu'encourager les membres du Conseil général à examiner attentivement ce Plan d'investissement.*

*Le Plan financier quinquennal revêt une importance toute singulière cette année dans le contexte particulier de la proposition du Conseil communal d'augmenter le coefficient de l'impôt. En effet, ce Plan fournit des projections très synthétiques sur l'évolution des différents paramètres financiers (charges et produits) de 2013 à 2018, d'où ressort l'impossibilité de renflouer les caisses communales sans une augmentation de l'impôt (tableau page 30). Toutes les informations fournies dans ce Plan concourent à cette conclusion, et nous aurons ce débat plus tard.*

*Sur ces remarques, la Commission financière propose au Conseil général de prendre acte du Plan financier 2014-2018, tel que présenté dans le document de novembre 2013 par le Conseil communal."*

Rapport du groupe PLR

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Le groupe libéral-radical a pris connaissance du Plan financier 2014-2018. Il tient à remercier le Conseil communal et M. J. Pollet pour la qualité des documents fournis. Leur clarté nous a permis de saisir les enjeux financiers qui se profilent pour notre ville. Si l'an passé, nous nous montrions préoccupés par l'évolution des finances de la Ville, la solution, et vous m'autoriserez ce qualificatif, radicale proposée par Conseil communal nous interpelle. Celle-ci est basée sur un scénario moyennement optimiste, qui part du présupposé qu'aucune embellie fiscale ne se profile. Nous ne sommes pas de cet avis. La situation de certains grands contribuables pourrait se modifier et ceux-ci devraient être à même de payer à nouveau des impôts dans notre commune. Il en va de même avec l'arrivée de nouveaux contribuables à fort pouvoir fiscal. Ceci n'est pas pris en compte dans les projections.*

*Par ailleurs, si les prémisses qui se font jour au niveau de la situation économique se confirment, celles-ci pourraient également se concrétiser par une augmentation des recettes fiscales. De plus, sans vouloir tailler à la hache dans les prestations essentielles de la ville, il n'en demeure pas moins que les travaux du GT-Sol doivent se poursuivre, afin de dégager de réelles économies dans le ménage communal. Nous sommes persuadés qu'il est possible d'économiser, pour le moins en moyenne, 1% sur l'ensemble des charges de fonctionnement. Les simulations qui nous sont proposées tiennent compte d'une augmentation moyenne des charges de personnel de 1,5%, alors que l'augmentation moyenne de ces cinq dernières années est de 1,25%. Pourquoi n'avoir pas modifié la simulation dans ce sens, puisqu'elle ne faisait que conforter la réalité et ce, sans compter la diminution des charges résultant de la recapitalisation de la caisse de pension? Le Conseil communal aurait pu, sans faire trop d'effort, ramener le taux de progression des charges de personnel, à 1%. Quant au taux de progression des 'Biens, services et marchandises', pourquoi ne pas*

Séance du 16 décembre 2013

Plan financier 2014-2018 -  
Réactualisation (suite)

*l'avoir contenu au moins au taux d'adaptation qui, je cite: 'devrait rester inférieur à 1% ces prochaines années.' Enfin, un taux de progression de 3,45% sur les 'Remboursements et participations à des collectivités publiques' est utilisé, alors que le taux moyen de progression, sans les extrêmes, est de 2,48% sur dix ans.*

*Pour rappel, en page 32, le Conseil communal admet le côté aléatoire d'un plan financier, qui, comme un budget, et là je cite les propos de M. le Syndic lors d'une de ses interventions récentes au Grand Conseil, 'est une addition juste de chiffres faux'. Si néanmoins, nous rejoignons en partie le Conseil communal dans son analyse, et reconnaissons les difficultés financières et les besoins de financement, nous souhaitons garder une ville fiscalement attrayante pour les contribuables, mais également pour les communes environnantes dans le cadre d'une hypothétique fusion. Comment maintenir l'attractivité économique de la ville en augmentant massivement les impôts? Nous avons suggéré, l'an passé, d'accélérer les projets immobiliers existants en ville, afin d'attirer de nouveaux contribuables. Veillons à ne pas repousser ceux-ci vers les communes environnantes qui font bénéficier leurs contribuables de conditions fiscales plus qu'incitatives et de contribuer par là à l'appauvrissement de notre ville."*

Rapport du groupe UDC

M. Louis Castella (UDC) fait la déclaration ci-après:

*"C'est évidemment avec une grande déception que le groupe UDC prend acte du Plan financier 2014–2018. En effet, malgré le fait qu'il contienne déjà l'hypothèse d'une augmentation d'impôts, il prévoit, selon la synthèse moyenne, des exercices déficitaires en 2016, 2017 et 2018. Ce qui laisse supposer une nouvelle hausse d'impôts inévitable dans un avenir relativement proche.*

*Pour l'état actuel, la présentation est très bonne, avec chiffres, statistiques et tableaux à l'appui, mais celle des années futures n'est présentée que par de vagues éléments subjectifs exagérément optimistes dans une fausse interprétation de l'évolution du chômage et de l'augmentation des charges de l'aide sociale. Dans la situation catastrophique qui se prépare, il y manque donc un plan d'assainissement des finances de la Commune, soit une drastique diminution des dépenses. Il en est qui pourraient être reportées comme celles présentées ce soir sous couvert d'augmenter l'attractivité de la ville. En voici deux: les embellissements des allées du cimetière et les aménagements de places publiques, que seule une ville riche peut se permettre. Un plan d'austérité est donc exigé, comme la plupart des villes suisses ont proposé à leurs contribuables, dans tous les domaines, avec une refonte totale de l'administration, refonte souhaitable, afin d'en augmenter de façon conséquente l'efficacité pour se rapprocher de la productivité fournie par les entreprises privées. A ce sujet, et contrairement à la litanie habituelle, la Commune de Fribourg pourrait prendre exemple sur le Canton qui, sans tergiverser, a mis en place un plan d'économies à long terme, qui n'en doutons pas, sera encore renforcé. A-t-on tenu compte dans les revenus de l'influence de la réforme fiscale des entreprises, qui va se mettre en place probablement plus rapidement que souhaité. Le Conseil communal prétend continuellement que la difficulté financière de la Ville provient des baisses des impôts décidées par l'Etat. Mais pourquoi d'autres communes s'en sortent-elles mieux? Dans les 'Freiburger Nachrichten' du 6 décembre 2013, le trésorier d'Etat prétend que, s'il est vrai que la Ville de Fribourg verra ses revenus baisser de 250'000 francs en 2014 à cause des mesures de l'Etat concernant les transports publics, lesdits revenus seront en augmentation de 500'000*

Séance du 16 décembre 2013

Plan financier 2014-2018 -  
Réactualisation (suite)

*francs pour les trois prochaines années de par l'augmentation de l'impôt sur la valeur locative et de l'impôt sur les véhicules, ainsi que la diminution des traitements des enseignants. Cela a été pris en considération.*

*En ce qui concerne le plan d'investissements, je constate que de nombreux objets sont prévus dès 2014, alors qu'ils eussent dû l'être déjà dans les années précédentes, comme si, pour justifier une augmentation d'impôts, on tentait d'accentuer la misère. Par contre, la nécessité de certains investissements est minimisée, voire ignorée, du moins dans les chiffres, comme l'investissement concernant l'assainissement de la Pila qui, de notoriété publique, coûtera énormément plus que ce que le budget prévoit dans les réserves. Ou d'autres objets dépendant de dicastères qui n'ont pas fait de projections, comme l'a fait de façon exemplaire la Direction des Ecoles, et qui devraient figurer dans le Plan financier. Je vais conclure sur une question: qu'en est-il de l'augmentation des recettes futures, autres que celles provenant d'une hausse d'impôts, comme le rendement des investissements que l'on nous dépeint comme particulièrement prometteur, tel que par exemple, les locations provenant de notre nouvel investissement financier, j'ai nommé Bluefactory?"*

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Le groupe socialiste prend acte du Plan financier 2014-2018, après l'avoir attentivement examiné. Il n'y émet pas d'observations particulières, si ce n'est qu'il salue le fait que ce Plan financier démontre de manière claire et cohérente la nécessité pour notre Ville d'augmenter, dès 2014 déjà, le taux d'imposition de 4,3 points. En d'autres termes, notre groupe se réjouit que le Plan financier réactualisé remplit exactement la fonction que les groupes, qui avaient renvoyé la hausse d'impôts il y a deux mois, lui prêtait."*

Rapport du groupe chrétien-social

M. Maurice Page (PCS) fait la déclaration qui suit:

*"Je relève la qualité de ce Plan financier et en remercie la Direction concernée. Ce Plan financier donne beaucoup d'éléments relativement précis, tout en gardant ses limites, mentionnées dans les deux discours précédents. Pour le PLR, il n'est de loin pas assez optimiste et pour l'UDC, qui siège à côté, il est beaucoup trop optimiste. Donc, probablement n'est-il pas si faux que cela. Quant aux allées du cimetière, je suis plutôt en faveur de leur embellissement, étant donné que tous, nous risquons de nous y retrouver un jour."*

Rapport du groupe DC/VL

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit:

*"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a pris connaissance de ce Plan financier avec un grand intérêt. Il est très instructif, notamment sur les investissements, mais dans ce Plan, comme l'a souligné la Présidente de la Commission financière et même mon collègue du parti socialiste, tout tourne autour de la question de l'augmentation d'impôts, qui y est déjà intégrée. Notre groupe a donc surtout lu ce Plan sous cet angle, avec essentiellement une question: l'augmentation est-elle nécessaire et si oui, quand?"*

*En une première partie, j'aimerais analyser le critère légal et l'article 87, alinéa 3, de la loi sur les communes, qui stipule que 'lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser les taux de ses impôts.' Dans une séance d'information du Conseil communal aux groupes et partis politiques au début septembre 2013, j'ai moi-même demandé au*

Séance du 16 décembre 2013

Plan financier 2014-2018 -  
Réactualisation (suite)

*Conseil communal s'il pouvait nous dire quand, à son avis, la Commune risquait d'atteindre ces 5% si l'on n'augmentait pas maintenant les impôts. La réponse de la Directrice des Finances a alors fusé: 'dès 2014 c'est évident!', avant que le Chef de Service ne tempère: 'en fait, ce ne sera pas avant le budget 2015, mais plus probablement dès celui de 2016', déclarait-il y a trois mois. Nous avons donc eu pour le moins raison de renvoyer l'augmentation qui était proposée déjà à fin septembre, car le présent Plan débouche sur une toute autre conclusion.*

*En effet, ce Plan permet de calculer, pour que ces 5% soient atteints, qu'il faudrait un déficit de plus de 10 millions de francs au budget 2014 et, vu l'augmentation régulière des budgets, un déficit de l'ordre de 11 millions de francs en 2018. Cela prouve d'abord que le Conseil communal noircissait le tableau – ou plutôt rougissait le budget – et ce déjà en septembre 2013, pour justifier une augmentation d'impôts. A titre comparatif, Marly qui est cinq fois plus petite fiscalement que Fribourg, a accepté un déficit de 1,6 million. Ce serait proportionnellement comme si Fribourg acceptait un déficit de 8 millions de francs. Certes Fribourg ne peut pas se permettre des déficits de 8 ou 10 millions de francs!*

*Un second élément, encore plus intéressant que le premier, que prouve ce Plan financier, c'est que, même dans l'option la plus pessimiste, même sans aucune augmentation d'impôts, et même en 2018 – l'année la pire selon le Plan financier – ces 5% ne seront pas atteints. Cela dit, la situation financière de la Ville n'est pas rose et il faut travailler pour que ça change. La seule chose peut-être qui est rose, c'est la majorité politique en ville et d'ailleurs – passez-moi la pointe – il faudrait aussi travailler pour que ça change, mais c'est une autre question. Bref, en ce premier point, je ne voudrais pas faire preuve d'une candeur qui serait déplacée, car l'évolution des amortissements est inquiétante, les taux d'intérêts très bas pourraient augmenter, la Pila, la nouvelle fiscalité des entreprises ne sont pas prises en compte. Et d'ailleurs, je me demande pourquoi c'est ce soir la première fois que l'on est aussi alarmiste par rapport à la Pila. J'ai seulement voulu relever ici, car le Conseil communal ne le fait pas, qu'on est, selon ce Plan, heureusement loin de l'obligation légale de l'augmentation d'impôts.*

*En une deuxième partie, je m'attarderai davantage sur le Plan financier lui-même, et plus particulièrement sur le plan des dépenses. J'ai lu et relu ce plan, plus souvent que d'autres, je dois vous l'avouer, qui s'avère définitivement très dépensier. La démonstration en deux exemples, qui représentent, mis ensemble, 60% du budget.*

*Premier exemple: le personnel! Je ne propose en aucun cas ici de tailler dans le personnel, mon propos est ailleurs. Les dépenses liées au personnel représentent 56 millions de francs pour l'année 2014, soit près de 30% du budget. Or le Plan financier, jusqu'en 2018, nous propose d'augmenter ce poste de 1,5% par an, contre 1,25% en moyenne ces dernières années; 1,5% correspond à dépenser environ 900'000 francs de plus, chaque année, et ce, jusqu'en 2018. Résultat dans cinq ans: 4,5 millions de francs de plus. Encore une fois, loin de moi vouloir licencier qui que ce soit, je sais que le personnel de la ville est compétent et engagé, je salue ici son travail, ses grands efforts, mais ne me dites pas qu'il est impossible de mieux maîtriser ce poste, quand bien même la population continuera d'augmenter.*



Séance du 16 décembre 2013

Plan financier 2014-2018 -  
Réactualisation (suite)

*Le deuxième exemple concerne les remboursements et participations aux collectivités publiques. Il s'agit de 66 millions de francs pour 2014, soit 33% du budget. La moyenne de l'augmentation de ce poste ces dernières années est de +2,45%. Or, le présent Plan financier nous propose, parce que ce serait un souhait de l'Etat, une augmentation linéaire annuelle de +3,45%. Le résultat s'élève tenez-vous bien, à 13,5 millions de francs de plus en 2018!*

*Là encore, foin de populisme, je ne dis pas que l'on peut économiser ici 13,5 millions de francs, car je sais ce qu'est une dépense liée. Mais notre Exécutif peut et doit travailler à tous les niveaux pour que cette augmentation soit mieux contenue. Je pense notamment à l'Agglo, dont la Commission financière d'ailleurs vient de déceler des économies pour les communes, de l'ordre d'un million de francs par an.*

*Bref, en ce deuxième point, j'ai simplement voulu relever, parce que le Conseil communal ne le fait pas, que c'est un plan bien large sur les dépenses. Or, il y aurait plus à gagner ici dans les exemples que j'ai donnés en chiffres absolus que par l'augmentation d'impôts proposée, laquelle frapperait durement les habitants de la ville qui ne sont pas des privilégiés à l'heure actuelle – je pense ici, une fois avant tout, à ceux qui ont déjà aujourd'hui, malgré une gestion rigoureuse, des difficultés à payer leurs impôts.*

*En une troisième partie conclusive, je réponds à l'interrogation de notre groupe: l'augmentation d'impôts est-elle nécessaire et si oui, quand?*

*A la question de savoir pourquoi le Conseil communal la propose, pour 2014 déjà, il répond par le seul argument, à savoir la capacité d'autofinancement. Le plan démontre que cette capacité va diminuer, augmentation d'impôts ou pas. Bien sûr, cette capacité serait meilleure avec l'augmentation d'impôts. Mais le rating actuel de la Ville auprès des banques est très bon. Ces mêmes banques savent très bien aussi que la Ville est soumise à l'obligation légale d'augmentation d'impôt aux conditions de l'article 87, alinéa 3 de la LCo précité. Les banques ont donc toutes les garanties nécessaires pour prêter avantageusement à la Ville.*

*Les partis majoritaires eux-mêmes reconnaissent, même au sein des commissions du Conseil général, que l'augmentation proposée n'est pas nécessaire en 2014. Le Syndic l'a déclaré à l'émission 'La Télé' au mois de septembre 2013. Ces mêmes partis majoritaires murmurent également, je l'ai entendu, que, si cette augmentation d'impôts ne passe pas pour 2014, ils ne pourraient plus la proposer en 2015 ou en 2016, en raison du calendrier électoral.*

*Non, décidément, une augmentation d'impôts n'est pas nécessaire, surtout pas, en 2014. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'avant 2018, au moins une entreprise déjà installée ne devienne contribuable de la ville pour plusieurs millions par année. La vérité est que le Conseil communal actuel, pour des motifs idéologiques, ne veut pas économiser, mais qu'il veut au contraire augmenter le train de vie de la commune. Et le présent Plan financier nous annonce déjà que le Conseil communal, s'il recevait des moyens plus importants, continuerait dans cette voie.*

Séance du 16 décembre 2013

Plan financier 2014-2018 -  
Réactualisation (suite)

*Avec ce constat amer, car Fribourg mérite d'être mieux gérée, plus rigoureusement ces temps, le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral prend acte du Plan financier."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie les divers intervenants au sujet de ce Plan financier et déclare ce qui suit:

*"Ma première remarque s'adresse au groupe PLR, représenté par Mme M.-C. Dorand, concernant l'embellie fiscale. En se basant sur toutes les analyses qui ont eu lieu tant au niveau suisse qu'europpéen, la problématique de l'embellie fiscale n'est pas pour demain. Je pense plutôt que nous allons arriver dans une problématique catastrophique par rapport à la gestion fiscale, dans le sens que l'approche de la nouvelle réforme des entreprises va être un élément extrêmement difficile pour les Communes. D'autant plus que les discussions sur cette réforme fiscale ont lieu entre la Confédération et les Cantons, et qu'actuellement l'Union des villes suisses est en train de se battre de manière extrêmement importante pour avoir au moins son mot à dire. La Direction des Finances a beaucoup de soucis par rapport à cette évolution.*

*J'aimerais rappeler à M. L. Castella les litanies habituelles du Conseil communal et que, malgré tout, lorsque le Canton fait des plans d'économies, la seule chose qu'il réussit à faire est de reporter les charges qu'il ne peut pas assumer, sur les communes. Les communes n'ont pas de petit sous-sol dans lequel mettre toutes les dépenses qu'elles ne peuvent accepter dans leur budget."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne les précisions suivantes:

*"La première remarque s'adresse à M. C. Schenker. Je tiens à rappeler que le problème n'est pas de savoir si on peut ou non s'autoriser un déficit de 5 millions de francs, soit en dessous de la cote d'alerte. Laquelle nous permettrait, ce qui n'est évidemment pas notre objectif, un déficit de l'ordre de grandeur de 10 millions de francs. L'objectif est justement de ne pas cumuler ces déficits parce qu'il est évident que les exercices où nous présentions des budgets déficitaires et qui avaient abouti à des comptes positifs sont de la musique révolue et à oublier. Le souci du Conseil communal est de ne pas se retrouver d'ici à la fin de la législature, c'est-à-dire dans les projections qu'il fait, dans une situation où le découvert de la Ville cumulerait entre 25 à 30 millions de francs. Cette situation, nous ne la souhaitons à personne. Nous l'avons certes connue au début de ce siècle et il aura fallu plusieurs années pour combler un tel déficit.*

*Deuxième point: si on m'interpelle sur le fait de savoir si on peut reporter l'impôt en 2014, j'ai peut-être répondu qu'il était possible de le faire, mais j'ai certainement ajouté aussi que si cela était le cas, ce report risquerait de coûter plus cher s'il advenait trop tard.*

*Troisième point: M. L. Castella a fait allusion à des gains à opérer dans le projet Bluefactory. A l'heure actuelle, le projet se trouve dans une phase de légalisation du Masterplan, qui prend un certain temps et qui sera achevé l'an prochain. Tout un débat sur la création de la société anonyme a eu lieu dans le cadre du plénum du Conseil général, débat qui a traité également des nombreux investissements nécessaires pour obtenir*

Séance du 16 décembre 2013

Plan financier 2014-2018 -  
Réactualisation (suite)

*d'ici à cinq ou six ans des retours sur investissements. Ce processus est normal, puisque de nombreuses attentes, qui ne sont pas toutes des attentes productives, sont à considérer. Je mets en exergue l'ensemble des exigences formulées par le Conseil général lors du débat sur la création de la société anonyme. Il est évident qu'il faille attendre entre cinq à six ans pour recueillir les fruits de cet investissement important."*

**Le Conseil général prend ainsi acte du Plan financier réactualisé 2014–2018.**

000

5. Augmentation du coefficient de l'impôt communal

A. SUR LE REVENU ET LA FORTUNE DES PERSONNES PHYSIQUES DE 77,3% À 81,6%

B. SUR LE BÉNÉFICIE ET LE CAPITAL DES PERSONNES MORALES DE 77,3% À 81,6%

Discussion générale

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après:

*"Le Conseil communal présente au Conseil général un budget 2014 comprenant une augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune de 77,3% à 81,6%. L'Exécutif s'est vu contraint de proposer cette hausse de la fiscalité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 déjà, afin d'assurer un budget équilibré pour 2014 et de garantir la durabilité des finances publiques pour les prochaines années. Le Conseil communal a expliqué les raisons de ce choix de manière détaillée dans son message sur le budget 2014, ainsi que dans le Plan financier 2014-2018.*

*La Commission financière a analysé, pesé, décortiqué, remis en question les arguments du Conseil communal. En effet, notre Commission se rend bien compte qu'une augmentation d'impôts n'est pas une chose anodine: elle aura des conséquences importantes en termes d'efforts financiers supplémentaires de la part de la population de la Ville, surtout de la part de la classe moyenne qui génère la majorité des recettes fiscales communales. Cette augmentation d'impôts aura également des conséquences sur les secteurs économiques de la Ville, créateurs de richesse et de places de travail. Dans ce contexte, notre Commission a mené une réflexion approfondie et responsable sur la proposition de hausse du taux d'impôt. Et, elle a conclu, à la majorité, que, compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur le budget actuel, ainsi que sur les futurs budgets de la Ville, la hausse de l'impôt était inévitable, afin de prévenir une grave détérioration des finances publiques communales. Je vous livre quelques éléments de notre réflexion:*

1. *Nous le savons tous, les projets d'infrastructures scolaires que le Conseil général a votés ces derniers mois ont un effet très important sur les charges de la commune en termes d'amortissements et de service de la dette. La Commission a reçu de la Direction des Finances de nombreux chiffres et projections pour les cinq pro-*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*chaines années d'où il ressort clairement que les nouvelles charges annuelles à supporter se calculent en millions et que les besoins en financement propre (marge d'autofinancement) en dizaine de millions.*

2. *Au sein de notre Commission, la question s'est posée de savoir si des économies dans le ménage communal permettraient de traverser ces prochaines années sans devoir recourir à une hausse d'impôts. Dégager quelques millions par année pour financer les investissements signifierait tailler sévèrement dans les prestations actuelles. La majorité de notre Commission ne souhaite pas la diminution des prestations non obligatoires telles que les classes primaires supplémentaires ou encore le chantier écologique, car elle estime que la valeur ajoutée de ces prestations est importante pour la cohésion sociale et la formation des jeunes.*
3. *Le report d'un montant de 3,1 millions de charges supplémentaires du Canton sur la Ville, dans le cadre du programme d'économies du Conseil d'Etat, pèse lourdement sur le budget, tout comme le million de charges supplémentaires dues à l'Agglo et aux associations de communes. Ces nouvelles charges finissent d'asphyxier le malade!*
4. *Enfin, notre Commission s'est également interrogée sur ce qui pourrait se passer en cas de refus de l'augmentation d'impôts. Au plan purement financier, les conséquences seraient graves, car la commune devrait emprunter plus d'argent pour financer ses investissements, à des taux d'intérêts plus élevés du fait d'une plus grande vulnérabilité financière. Le résultat serait donc un endettement massif, et le cumul des déficits des budgets de la Ville entraînerait un découvert au bilan. Cette spirale de l'endettement aurait très probablement pour effet d'entraîner à court terme une obligation légale de hausse d'impôts pour rééquilibrer les finances communales. Au-delà de l'aspect purement financier, un budget déficitaire entraînerait également le blocage des investissements de la Commune, tant dans les infrastructures scolaires que dans d'autres infrastructures, par exemple, dans le domaine sportif. Ce qui n'est pas souhaitable.*

*Face aux contraintes financières actuelles, la majorité de notre Commission a préféré soutenir un scénario privilégiant une action responsable aujourd'hui plutôt qu'une dégringolade de nos finances publiques et elle soutient l'augmentation du coefficient de l'impôt telle que proposée par le Conseil communal. Je vous invite à la suivre sur cette voie."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient les propos suivants:

*"Le travail de planification financière que nous venons de traiter à l'instant sur les cinq prochaines années, fait ressortir deux éléments prioritaires que je vais développer dans mon propos. La nécessité d'une 'augmentation d'impôts en regard du plan d'investissements 2014-2018 et l'intégration d'importantes nouvelles charges dans le budget 2014, avec simultanément une diminution de 4,4 millions de recettes fiscales. Le Conseil communal vous propose ce soir une augmentation d'impôts en cohérence avec toutes les analyses financières déjà faites au mois de septembre dernier et qui restent encore d'actualité. Cette augmentation est en lien direct, dès aujourd'hui, avec les investissements des infrastructures*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*scolaires et leur fonctionnement. Il s'agit de couvrir les charges nouvelles engagées en 2013 déjà.*

*En comparaison avec les comptes 2012, dans lesquels il n'y avait pas de deuxième année d'école infantine ni les deux nouveaux bâtiments scolaires de la Heitera et du Botzet, elles représentent 3,5 millions de charges nettes supplémentaires. Elles comprennent les investissements, frais financiers et amortissements, ainsi que les frais de fonctionnement de la deuxième année d'école infantine et les nouveaux accueils extrascolaires qui sont nécessaires. On relève aussi les normes spécifiques de l'Etat et ses critères de subventionnement non indexés, qui chargent de manière claire les frais de construction, ainsi que la rapide hausse de la population (2% par an) de ces deux dernières années, difficile à prévoir, mais qui influence aussi directement ces charges. On doit encore y ajouter les charges d'amortissements et d'intérêts pour les frais de pré-études et d'études déjà engagés pour la DOSF, ainsi que les intérêts des comptes de construction qui courent aujourd'hui déjà. En même temps, des diminutions de recettes fiscales de l'ordre de 4,4 millions de francs sont confirmées à la fin septembre 2013 par le Canton, au moment où les 98% des taxations cantonales 2011 sont enregistrées. C'est pourquoi, le Conseil communal relève l'importance primordiale d'avoir une marge d'autofinancement, fonds propres de la Commune, assez conséquente pour financer directement et dès aujourd'hui ses investissements. Ceci pour ne pas devoir emprunter des montants considérables trop vite et surtout beaucoup plus cher. Il faut éviter de se retrouver avec des taux d'emprunt plus élevés, exigés par les prêteurs pour couvrir leurs éventuels risques financiers, ce qui inévitablement entraînerait à la hausse les coûts finaux d'investissements. Le dicton 'on ne prête qu'aux riches' est également valable pour les communes fribourgeoises.*

*Entre 2006 et 2013, le blocage des investissements à 7,2 millions de francs a fonctionné comme frein à l'endettement et a permis à la Commune de Fribourg d'absorber, malgré les diminutions d'impôts cantonales, moins 18 millions cumulatifs dès 2013, ses importantes charges liées. On constate que le programme de nouveaux investissements, 2014: 22,5 millions, 2015 et 2016: 36 millions par an, 2017 et 2018: 50 millions par an, pour un total de 194 millions de francs, demande dès aujourd'hui de nouvelles ressources financières pour assurer leur financement.*

*La proposition du Conseil communal d'augmenter le taux d'impôts est en adéquation avec un budget équilibré et stable pour les prochaines années, comme vous le démontre le graphique de la page 30 du Plan financier. Je conclurai en relevant l'anticipation du Conseil communal, qui constate les problématiques financières futures et qui n'a pas d'autres choix, pour une sage gestion de la Ville, que de proposer d'augmenter les recettes par la voie d'une augmentation du taux d'impôts de 77,3% à 81,6%. La spirale de déficits chroniques qu'entraînerait le statu quo serait, à long terme, beaucoup plus dommageable et destructrice pour les prestations et services aux habitants de notre cité que l'augmentation modérée de l'impôt proposée aujourd'hui. Pour le contribuable de la ville de Fribourg, la base globale de ses impôts a baissé de 20%, voire 30% entre 2002 et 2012. Je me permets de citer à l'attention de M. L. Castella, M. Nils Soguel, professeur en finances publiques à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) qui diagnostiquait, dans 'Le Temps' du 9 décembre 2013, une dégradation d'ordre structurel des communes en Suisse: 'les communes sont les victimes indirectes des révisions à la baisse des barèmes fiscaux servant au calcul tant de l'impôt cantonal que communal. Elles doivent aussi absorber dans leur budget des charges que certains cantons leur transfèrent, afin d'assainir leur propre*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*budget.' De plus, hier soir sur l'écran de la RTS, un entrepreneur lucernois, qui est conscient de ses responsabilités, a relevé les dangers de telles pratiques.*

*Le Conseil communal constate donc qu'il n'est pas le seul Exécutif à proposer de prendre des mesures peut-être impopulaires, mais absolument indispensables pour garantir les financements de ses engagements obligatoires. Beaucoup d'autres communes de notre Canton et d'autres régions de Suisse doivent et devront prendre de telles mesures. Ce soir, le Conseil communal vous invite tous, à soutenir la hausse d'impôts proposée et vous en remercie d'avance pour le bien de notre ville et de ses habitants."*

Suspension de séance

Le Président remet à l'ordre M. A. Schoenenweid, Président émérite du Conseil général, sur la tribune, en lui signifiant qu'il est interdit de prendre des photographies et l'enjoint de cesser immédiatement. Il rappelle que seule la presse et ses représentants sont autorisés à procéder de la sorte.

Reprise de la séance

Le Président précise que, selon l'article 48, alinéa 4 du règlement du Conseil général, cet objet est présenté en deuxième lecture par le Conseil communal comme le permet l'article 20 de la loi sur les communes. Lors de la séance du 30 septembre 2013, l'entrée en matière avait été acquise. Cet objet par contre avait été renvoyé pour motif de complément d'informations notamment. C'est pourquoi j'ai décidé d'ouvrir la discussion sans faire voter l'entrée en matière. Est-ce que l'un d'entre vous s'oppose à cette manière de procéder?

Tel n'est pas le cas.

Rapport du groupe PLR

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la déclaration ci-après:

*"Nous devons ce soir nous prononcer à nouveau sur une hausse du coefficient d'impôts. En septembre 2013, le Conseil communal a tenté de vendre une augmentation d'impôts, en la liant à un message sur les infrastructures scolaires. L'astuce n'a pas fonctionné et la majorité de notre parlement a, avec raison, renvoyé la proposition. Face aux argumentations, notre groupe a une position très claire. Tout d'abord, une discussion sur le coefficient d'impôts ne peut se faire que dans le cadre de la procédure budgétaire, non en lien avec un projet d'investissement. Ensuite, une hausse d'impôts ne peut être envisagée si le potentiel d'économies n'est pas exploité à son maximum, car nous ne pouvons cautionner une hausse fiscale comme seule solution.*

*Notre groupe s'étonne que le Conseil communal revienne avec exactement la même augmentation d'impôts qu'en septembre, alors que des éléments nouveaux ont été portés à notre connaissance, à savoir: nous connaissons maintenant la situation financière de la Commune. Le Plan financier est, si rien ne change, catastrophique avec des déficits annuels de cinq millions de francs en moyenne ces prochaines années. Sans hausse d'impôts et avec une augmentation des recettes fiscales estimée à 2% environ en moyenne annuelle, on ne dépasse pas la limite fixée par la loi sur les communes exigeant une augmentation automatique du coeffi-*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*cient de l'impôt. Notre collègue C. Schenker l'a expliqué auparavant. Certaines rubriques continuent d'augmenter et certaines dépenses qui ne sont pas prioritaires, qui ne correspondent pas à des tâches communales, sont maintenues, alors que nous avons des difficultés, semble-t-il, à financer nos infrastructures scolaires. Ce n'est pas acceptable pour notre groupe et nous sommes donc étonnés de la proposition qui nous est faite ce soir, c'est-à-dire le maintien d'une hausse du coefficient de 4,3 points comme en septembre. Comment est-il possible de proposer exactement la même hausse, alors que les besoins en infrastructures scolaires sont les mêmes qu'en septembre, mais que les nouvelles recettes, pour environ un million, figurent au budget?*

*Ce soir, nous déposons une contre-proposition concernant l'article premier et 2, en demandant une hausse du coefficient de 77,3 à 80, non à 81,6. Pourquoi une hausse modérée à 80? Tout d'abord, parce qu'il n'est pas acceptable de proposer le même taux qu'en septembre, alors que de nouvelles taxes sont perçues. Ensuite, parce qu'une hausse de 4,3 points n'est justifiée ni pour le budget 2014 ni selon le Plan financier: la limite de l'augmentation automatique des impôts n'étant pas atteinte ces cinq prochaines années. Mais aussi et surtout, parce que notre Exécutif confond toujours modération des hausses de charges avec économies. Encore une fois, nous ne pouvons que répéter qu'une hausse modérée de charges ne correspond pas encore à des économies. Il est d'ailleurs intéressant de regarder l'interview du 5 décembre dernier donnée par la Directrice des Finances sur la chaîne 'La Télé'. A plusieurs reprises, la journaliste demande quelles sont les économies dans le budget 2014 de la Commune de Fribourg. Malheureusement, le téléspectateur restera sur sa faim, si ce n'est, en fin d'interview, l'évocation de la modeste contribution de solidarité de 0,3% des employés communaux.*

*Nous constatons en revanche qu'il est toujours possible d'augmenter certaines dépenses, pour la plupart non prioritaires pour une collectivité locale. Par exemple: près de 200'000 francs supplémentaires pour Coriolis Infrastructures, 14'000 francs pour l'achat d'œuvres d'art en tenant compte des annonces, un cadeau à la société anonyme HC Fribourg-Gottéron SA pour 10'000 francs, afin de mettre les buts de hockey aux normes de la ligue nationale, une nouvelle brochure pour le département des Sports de 25'000 francs, des vélos électriques pour les employés à hauteur de 10'000 francs, des dons pour le tiers-monde à hauteur de 20'000 francs, etc. Quelques mesures qui, soit dit en passant, rassemblent déjà 300'000 francs. Ces exemples démontrent qu'il n'y a aucune volonté de faire des économies. Les pages 10 à 15 du message concernant les prestations non obligatoires, sont d'ailleurs une bonne illustration de cette volonté. On est donc en droit de se demander si la Commune n'a vraiment plus les moyens de financer ses écoles. Accepter une hausse de 4,3 points sans véritables économies n'est pas acceptable pour notre groupe et nous ne cautionnerons pas cette proposition. Nous refusons une hausse de 4,3 du coefficient d'impôt.*

*Néanmoins, nous sommes conscients de la situation financière de la Commune. Nous constatons par ailleurs que tous les groupes ici présents ont soutenu les investissements scolaires pour plus de 120 millions de francs. Ces investissements auront un impact financier conséquent ces prochaines années. Personne ne peut le nier dans cette salle. Donc, que faire? Il y a certes du potentiel d'économies, nous l'avons démontré, mais cela ne suffira pas. Ne rien faire aujourd'hui signifie augmenter l'endettement demain avec pour corollaire une augmentation des charges d'intérêts. Ce n'est pas la mesure la plus intelligente pour dépenser*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*l'argent du contribuable. Ce d'autant plus qu'une remontée des taux d'intérêt nous exposerait à de grandes difficultés. Notre proposition d'une hausse modérée fixée à 80 permet de tenir compte de l'ensemble des éléments que je viens d'évoquer: augmentation de recettes, mais également réduction de dépenses. Il faut, en outre, ne pas perdre de vue que le groupe de travail GT-Sol mis en place par le Conseil communal devrait également permettre de réaliser des économies ces prochaines années. Il n'est pas non plus exclu que plusieurs grandes banques et sociétés paient à nouveau des impôts plus élevés ces prochaines années. C'est, en outre, un taux qui permet le financement des infrastructures scolaires. Cela correspond exactement à une hausse des recettes fiscales de 3,3 millions de francs (sans tenir compte de l'effet de la courbe de Laffer, pour ceux qui connaissent). Ce montant correspond également aux charges supplémentaires prévues pour les écoles en 2014, qui se montent à 3,2 millions de francs. Cet impôt permet de garder une certaine attractivité fiscale également. Cela ne doit pas être sous-estimé, notamment dans l'optique d'un rapprochement avec nos voisins.*

*Chers collègues de tous les partis, je sais qu'ici on fait de la politique et que chacun va défendre son groupe et son idéologie, mais ce soir le PLR met sur la table une proposition de compromis, une proposition responsable, permettant de répondre aux besoins en infrastructures scolaires que nous soutenons tous, une proposition crédible pour nos finances, supportable pour les contribuables qui, rappelons-le, financent déjà à hauteur de 1 million de francs supplémentaires par an les retraites des employés communaux. Une solution que je vous demande de soutenir."*

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) s'exprime comme suit:

*"D'emblée, je vous rassure, je ne vais pas tenir un discours-fleuve ce soir. Ceux d'entre nous qui doutent toujours du bien-fondé, que dis-je, de la nécessité d'augmenter l'impôt de 4,3 points ou qui seraient tentés de reprocher au Conseil communal, comme on vient de l'entendre, de ne pas avoir exploré toutes les pistes afin d'éviter une telle augmentation, sont priés de lire attentivement le Plan financier réactualisé ainsi que le message accompagnant le budget 2014. Ils y trouveront toutes les informations connues à ce jour, ainsi que les analyses et explications très subtiles. Si, après cette lecture fort laborieuse, et je ne doute pas une seconde que tous les Conseillers généraux présents ce soir s'y sont attelés, certains groupes ne sont toujours pas convaincus, alors il y a lieu d'admettre qu'en termes de politique fiscale, ce n'est sûrement pas la raison qui guide nos choix, mais bien la sensibilité, respectivement la couleur, pour ne pas dire le mot d'ordre, politique.*

*Pour notre part, nous avons déjà soutenu l'augmentation d'impôts la première fois et, fidèles à notre position, nous soutenons aujourd'hui encore cette hausse de 4,3 points. Comme nous l'avons déjà dit il y a deux mois, une augmentation de 4,3 points est tout simplement indispensable si nous voulons réaliser les infrastructures scolaires prévues, maintenir voire améliorer les prestations actuelles que la Ville offre à ses citoyens, prestations que l'on ne saurait en aucun cas qualifier de démesurées et éviter la spirale infernale de l'endettement que la Présidente de la Commission financière a si bien décrite. On ne peut pas soutenir des investissements à hauteur de 120 millions de francs pour les infrastructures scolaires et/ou demander le désendettement de la Commune et en même temps refuser la hausse d'impôts proposée par le Conseil communal. Cette attitude dénote d'un manque de responsabilité et de cohérence. Notre*



Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*groupe soutient une gestion financière responsable et cohérente. Nous estimons qu'une augmentation de 4,3 points constitue le minimum absolu.*

*Notre groupe aurait même été enclin d'accepter une hausse plus importante, afin que la Ville puisse rattraper son retard en termes d'offres de prestations à sa population ou accélérer certains investissements importants tels qu'une nouvelle piscine, par exemple. Ce qui est sûr, si l'augmentation d'impôts de 4,3 points n'accélère peut-être pas le dossier de la nouvelle piscine, elle permet au moins d'assurer qu'elle aille bon train et qu'elle aboutisse dans un délai raisonnable. Par contre, en refusant l'augmentation d'impôts telle que proposée par le Conseil communal, non seulement les investissements liés aux infrastructures scolaires sont mis en péril, mais également la construction d'une nouvelle piscine. Toutefois, au vu des informations et données dont la Commune dispose en l'état, rien n'impose d'exiger aujourd'hui un effort supplémentaire à la population, raison pour laquelle notre groupe ne demande pas une hausse plus importante. Il en découle que notre groupe s'opposera à la proposition du groupe PLR, car s'il fallait vraiment changer quelque chose à la proposition du Conseil communal, cette hausse de 4,3 points, proposition qui, du reste, contrairement à celle du PLR, est appuyée par des analyses, chiffres et projets concrets d'investissements, a été examinée en détail par la Commission financière, serait plutôt modifiée vers le haut que vers le bas. Notre groupe ne prêtera pas main-forte au hold-up initié par le groupe PLR, qui semble soutenir aujourd'hui le principe d'une hausse d'impôts, que nous saluons, mais qui souhaite une hausse d'impôts à leur sauce, ce que nous déplorons. D'ailleurs, les groupes qui avaient soutenu par le passé le renvoi de la hausse d'impôts sur un plan purement formel, une augmentation de 4,3 points devait se baser un Plan financier réactualisé, devraient ce soir également s'opposer à la proposition du groupe PLR, étant donné que l'impact de cette proposition sur la situation financière de la Ville ne se base sur le Plan financier réactualisé et n'est pas connu à ce jour, étant donné que cette proposition n'a été examinée ni par le Service des finances ni par la Commission financière. Une augmentation de l'impôt de 2,7 points, au lieu de 4,3 points, se justifierait donc par la seule appréciation opérée par l'estimé groupe PLR quant à la situation financière de notre Ville. Malheureusement, et vous le comprendrez certainement, notre groupe ne peut soutenir une telle démarche.*

*En outre, notre groupe soutient également le fait qu'il faut augmenter l'impôt dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les besoins en fonds propres pour les investissements liés aux infrastructures scolaires sont nécessaires dès 2014, étant donné que nous avons voté le crédit pour la construction de la DOSF. Plus nous repoussons l'augmentation de l'impôt, plus la dette de notre Commune prend l'ascenseur, ce qui rend au final la facture encore plus salée. Dès lors, étant donné que le besoin d'investir massivement en infrastructures scolaires est avéré et que d'autres investissements futurs nécessitent également un financement solide, que sans augmentation d'impôts le budget de fonctionnement serait également confronté à de sérieux problèmes et que notre groupe ne souhaite pas couper dans les prestations de la Ville à sa population et que cette hausse de 4,3 points nous semble raisonnable par rapport à ce que la Ville a perdu en recettes fiscales ces dernières années, notamment suite aux diminutions d'impôts votées par le Grand Conseil, notre groupe soutiendra la hausse d'impôts telle que proposée par le Conseil communal dans son message n° 28 et vous invite à en faire autant."*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

Mme Sandra Daguet (DC/VL) s'exprime comme suit:

*"Le groupe DC/VL a décidé de refuser la hausse d'impôts proposée par le Conseil communal. Cette hausse d'impôts n'est, selon nous, pas nécessaire et surtout, pas nécessaire dès 2014. En effet, l'accepter c'est donner un blanc-seing au Conseil communal, lui dire que nous sommes en total accord avec sa gestion et ce n'est pas le message que nous voulons donner ce soir. Lorsqu'on se trouve face à un budget déséquilibré, la hausse d'impôts n'est pas la seule solution, la diminution des dépenses constitue également une option. C'est sûr, une augmentation d'impôts est plus facile. Un plan d'économies, à notre sens, fait cruellement défaut. Grappiller là où on peut, ce n'est pas un plan d'économies et comparer le budget final à la première lecture de ce budget, comme le fait le Conseil communal, ce n'est pas non plus des mesures d'économies.*

Rapport du groupe DC/VL

*Maintes fois, ces dernières semaines, on m'a fait le reproche qu'il faut être irresponsable pour refuser cette augmentation d'impôts, mais la responsabilité a deux faces. On peut vouloir être responsable et vouloir un budget équilibré, mais on peut encore vouloir être plus responsable, vouloir un budget équilibré et une ville attractive. Parce que oui, c'est de cela qu'il s'agit, l'attractivité dont on a déjà beaucoup parlé ce soir. Augmenter l'impôt va nous plomber: non seulement cette augmentation ne garantit aucunement un surplus de recettes fiscales, car tant les individus que les entreprises vont tenter d'y échapper par tous les moyens légaux possibles, mais elle aura surtout un effet déplorable sur l'image de la Ville. Sur ce point, je rejoins ma collègue Mme M.-C. Dorand, il faut renforcer notre attractivité. Par exemple, agencer la ville pour y accueillir de nouveaux contribuables – locataires qui vont payer des impôts. Il existe des terrains, Poya ou autres, au Conseil communal de prendre les choses en main! L'augmentation d'impôts proposée placerait Fribourg au-dessus de toutes ses voisines. Lorsqu'intervient la décision pour une entreprise de s'implanter ou pour un particulier de déménager, le coefficient communal a son importance: déménager pour payer moins d'impôts, tout en gardant les mêmes prestations, car on est si près de la ville-centre qui paie, c'est si facile.*

*Enfin, être responsable, c'est surtout penser à l'avenir et pour moi, l'avenir s'appelle fusion. Augmenter l'impôt, c'est achever de creuser sa tombe. Non, il ne faut pas l'augmenter, ni cette année, ni avant 2016, car en 2016 c'est une nouvelle législature qui s'ouvre avec, peut-être, on peut rêver, de nouveaux Conseils communaux, à Fribourg et ailleurs, dotés d'une vision, un Conseil communal capable d'entrer pleinement en négociations avec ses voisines dans un esprit constructif, et peut-être aussi, pourquoi pas, un nouveau Préfet qui aura la volonté et le courage de prendre enfin la question du Grand-Fribourg en main. Alors ce soir, dans l'esprit de ne pas hypothéquer l'avenir de Fribourg, ce sera non à l'augmentation d'impôts. Pour répondre à la proposition de mon collègue V. Jacquat, nous ne sommes pas favorables à la proposition du PLR, mais si le choix est d'augmenter à 81,6 ou à 80, nous soutiendrons l'augmentation la plus faible, donc l'augmentation à 80."*

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Indépendant) fait la déclaration qui suit:

*"Je tiens tout d'abord à remercier mon collègue V. Jacquat de nous avoir fait une vraie proposition. Nous aurions eu le plaisir de l'étudier, parce que nous ne sommes pas contre des propositions, mais elle arrive un peu tard. Du coup, désolé.*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient  
de l'impôt communal (suite)

*Je vous propose de revenir à la raison et d'arrêter de s'en-voyer les responsabilités mutuelles à la figure, parce qu'en politique, les responsabilités, vous le savez toutes et tous, sont concomitantes et toujours justifiées de deux attributs tels que, excusez-moi, la velléité des égos et la polarisation des idées. On ne parle plus de dispute au sens platonicien, mais de combat au sens napoléonien. On en oublie le pragmatisme humain à la faveur de la rigidité arithmétique. On oublie ce pour quoi on est là, c'est-à-dire le bien des citoyens, des contribuables, laissant la place au comptage des électeurs.*

*'Nous, peuple du canton de Fribourg, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources, conscient de notre responsabilité envers les générations futures, désireux de vivre notre diversité culturelle dans la compréhension mutuelle, déterminé à bâtir une société ouverte, prospère et solidaire, garante des droits fondamentaux et respectueuse de l'environnement, nous nous donnons la présente Constitution' Pour ceux qui ont fait l'école buissonnière, ce qui risque d'être de plus en plus le cas, je vous ai lu le préambule de la Constitution du Canton de Fribourg, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. C'est toujours important de revenir aux sources et de savoir pourquoi on est élu. Qu'est-ce que l'on doit défendre? La grande question est de savoir ce que l'on va faire ce soir de ces beaux mots. L'issue du vote montrera si, oui ou non, nous sommes vraiment désireux de vivre notre diversité culturelle dans la compréhension mutuelle, déterminés à bâtir une société ouverte, prospère et solidaire, garante des droits fondamentaux et respectueuse de l'environnement, conscients de notre responsabilité envers les générations futures ou si nous allons faire, comme trop souvent, des petits combats de petits politicards polarisés. On ne vote pas pour ou contre une hausse d'impôts, on vote une situation dans laquelle on s'est mis tout seuls. Je ne jette la pierre à personne, bien que...*

*Je reviens juste sur quelques faits pas si lointains qui ont creusé la gonfle dans laquelle on se trouve. J'ai conscience de parler de passé à certaines personnes qui pensent à l'orée 2015 que peut paraître totalement anachronique, mais c'est bien dans le passé que les erreurs ont été multipliées et nous le payons aujourd'hui. Combien nous coûtent les cadeaux fiscaux octroyés par le Grand Conseil qui est, faut-il le rappeler, de majorité bourgeoise? Il s'agit de plusieurs dizaines de millions de francs que la Ville a perdus depuis 2001. Mais ça, aujourd'hui, ça ne compte plus, surtout quand les partis qui les ont votés viennent nous expliquer comment gérer les finances communales en coupant dans le social, la culture et l'éducation. Combien rapportent les entreprises qui ont été exonérées fiscalement par le Canton de Fribourg à la Ville Fribourg? Zéro franc! Parce que les gens préfèrent habiter en campagne, se construire des énormes villas avec piscine et vue sur pas grand-chose, plutôt que de venir habiter à Fribourg. Je ne juge pas. On ne sait pas quand et encore moins combien, les 'Alcon' vont payer, si elles ne partent pas avant. Ça revient à acheter une maison, quand on est étudiant, parce qu'on aura sûrement du travail plus tard. C'est absurde! Personne, ici n'octroierait un crédit dans ces conditions. Si vous êtes capables de faire en politique ce que vous ne feriez pas dans votre ménage, je me pose clairement des questions.*

*Après avoir offert des cadeaux fiscaux aux entreprises et aux plus aisés, voici que le Grand Conseil de majorité bourgeoise, faut-il le rappeler?, vient d'accepter des mesures d'économies qui péjorent la Ville de plusieurs centaines de milliers de francs. Où est la logique rhétorique? ou fait-elle place uniquement à la démagogie? Une fois n'est pas coutume, je vais rappeler les déficits comptables de la Ville depuis 1990:*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient  
de l'impôt communal (suite)

1991: 6'000'000; 1992: 6'000'000; 1993: 6'000'000; 1995: 3'000'000; 1997: 6'000'000; 1998: 8'000'000; 1999: 7'000'000; 2000: 200'000; 2004: 2'000'000; 2005: 6'000'000; 2006: 3'000'000 et je vous épargne les virgules.

A partir de 2007, les choses changent:

2007: +2'000; 2008: +250'000; 2009: +1'500'000; 2010: +1'000'000; 2011: +1'600'000.

*C'est clairement les comptes déficitaires qui ont péjoré la situation de la Ville de Fribourg, avant, et je ne rappellerai pas de quelle majorité était le Conseil communal à cette époque. Voulons-nous nous mettre dans la même situation? Dois-je rappeler la rigueur des comptes depuis 2007? Je crois qu'on peut en remercier le Conseil communal. Je ne dirai pas de quelle majorité est le Conseil communal depuis 2007 non plus. Plus triste encore que les amnésies budgétaires, c'est le non soutien à ses Ministres. La droite a fait front commun et en particulier le PDC, pour mettre Mme A. de Weck au pouvoir. Je dois dire que l'idée d'avoir quelqu'un qui fasse campagne sur un sens unique me paraissait un peu osée, mais j'avoue que j'ai été positivement surpris par la gestion humaine du dicastère. Aujourd'hui, Ministre des Ecoles et du social, Mme de Weck doit faire face à son propre parti qui remet en cause clairement son travail en voulant diminuer dans son secteur. Le message que vous envoyez aux autres partis est bien peu reluisant. Si, au sein de votre parti, vous acceptez de désavouer les vôtres, sous prétexte électoral, je me demande où vous vous arrêterez.*

*A créer des concepts novateurs, comme l'enfant pollueur-payeur, ou le parent pollueur-payeur, ou l'artiste pollueur-payeur, c'est le démantèlement de l'Etat social auquel vous vous attachez qui pourrait bien se transformer en hiver atomique. En effet, lorsqu'on touche à l'éducation ou à l'art aujourd'hui, on peut commencer tout de suite à graisser les chaînes des blindés. Les partis d'en face parlent d'une nécessité de l'augmentation de l'impôt dans deux ou trois ans, moi je vous parle d'un futur lointain et c'est là toute la différence. Comme en matière de finances publiques, tout politicien sait toujours mieux que tout le monde, je pense qu'il est mieux de faire confiance à ceux qui ont le nez dedans toute la journée. Mais, comme les miliciens qui sont contre la hausse d'impôts sont à peu près les mêmes qui jugent l'achat des œuvres d'art de la Ville, je ne m'étonne plus de rien. Donc, le groupe des Verts et indépendant de gauche est déçu de devoir dire oui à une hausse d'impôts, dont clairement nous ne sommes pas responsables, mais il le faut, pour le bien de nos contribuables. Nous sommes d'accord de mettre la main au porte-monnaie, bien que ça ne soit pas de gaieté de cœur. Ceux qui ne comprennent pas la nécessité d'un centre fort, d'infrastructures scolaires de qualité à dimension humaine, les raisons qui font que nous avons, malheureusement et c'est bien triste, plus de cabossés de la vie à Fribourg qu'ailleurs dans le canton et que, couper dans la culture, c'est couper dans le futur, je les encourage à demander l'asile politique à Greng. Je terminerai par ces quelques mots de Jean Giono: 'Nous voulons une place au soleil! – C'est normal, mon garçon, alors fais du soleil, au lieu de chercher à faire de la place!'*

Rapport du groupe chrétien-  
social

M. Maurice Page (PCS) déclare ce qui suit:

*"Faire de la politique, c'est faire des choix. La droite accuse volontiers l'autre bord de ne pas être réaliste, de vouloir prendre ses rêves*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*pour des réalités. Or, ce que nous demande précisément le Conseil communal aujourd'hui, c'est de faire preuve de réalisme, car malheureusement en matière fiscale, il est assez difficile de croire aux miracles. Je suis étonné de voir que le groupe PLR y croit encore. La solution ne tombera pas du ciel, peut-être le groupe DC/VL l'espère-t-il toujours encore, je ne sais pas, mais elle sortira bien des débats de cette salle. Il arrive un moment où les 'y'a qu'a' ne suffisent plus. On peut se lancer dans des querelles de chiffres pour ergoter sur le niveau de l'augmentation d'impôts, trop élevé, trop bas, mais au-delà des calculs mathématiques et des politiques électorales, nous devons décider si nous voulons, oui ou non, maintenir les services à la population. Nous avons devant nous plusieurs solutions:*

- 1) *ne rien faire. Ne rien faire, c'est évidemment le degré zéro de la politique. C'est la solution proposée par le groupe DC/VL ce soir, étonnamment. Il est évidemment possible, durant quelques années, de faire des budgets avec un déficit d'environ 6 millions de francs, juste en dessous de la limite légale, nous contraignant à augmenter l'impôt. Cette recette a d'ailleurs déjà été appliquée largement par le PDC dans un passé pas si lointain, dans les années 1980-1990. Il serait cependant assez irresponsable de laisser à nos enfants une ville endettée jusqu'au cou. Je dois dire que j'ai connu M. C. Schenker bien moins laxiste sur la dette.*
- 2) *renoncer à des investissements. Cela reste possible aussi, même si ce parlement a adopté sans aucune opposition, il y a deux mois, un crédit de 50 millions de francs pour construire la DOSF. On peut toujours renoncer à en construire le reste et arrêter le programme ici. C'est possible, j'attends aussi des propositions du PDC dans ce sens, volontiers.*
- 3) *réduire les services à la population, pour 6 millions de francs. Les dépenses liées ne nous laissent que très peu de marge de manœuvre. Pour arriver à ce résultat, il serait inévitable de couper les six classes supplémentaires, de supprimer la bibliothèque de la Ville, de couper les subventions aux activités extrascolaires, aux centres de loisirs, aux crèches ou aux associations culturelles et sportives, voire dans le personnel des Services. J'attends également des propositions à ce sujet et je rappellerai au PLR qu'à coups de 10'000 francs, il faut tout de même 600 mesures pour arriver à 6 millions de francs. La tâche n'est pas facile, facile. Bon, il faut dire que j'en ai déjà trouvé une, puisque Mme Daguet va creuser sa tombe elle-même. (Rires mitigés dans la salle).*
- 4) *vendre le patrimoine. C'est une solution de dernier recours. Elle n'est possible qu'une seule fois et permet de passer un écueil, mais n'apporte aucune solution sur le long terme. En outre, la liste des actifs non stratégiques, chère à M. Schenker, n'est pas si longue. Cette solution serait certes presque indolore pour le personnel et pour le contribuable, mais elle n'est pas pérenne.*
- 5) *Reste la dernière solution et la seule qui soit, à mes yeux, réaliste et donc responsable, soit une hausse de 4,3 points, qui n'est pas massive, contrairement à ce que certains affirment ici, mais qui reste tout à fait raisonnable et ne fait que compenser, en partie, les baisses cumulées, concédées au cours des dix dernières années, tant au niveau cantonal que communal. Un taux de 81,6 nous place certes au-dessus des communes de la ceinture dorée, mais en en dessous de*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient  
de l'impôt communal (suite)

Rapport du groupe UDC

*la moyenne cantonale. Je rappelle qu'une quarantaine de communes fribourgeoises ont déjà dû augmenter leurs impôts depuis le début de cette législature. Certes, la voie est impopulaire, mais la question de l'impôt ne doit pas être un tabou. L'attractivité d'une ville ne se mesure pas uniquement à son taux d'impôts mais surtout à la qualité de ses services, dans tous les domaines. Je crois que les citoyens sont aussi capables de le comprendre."*

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration suivante:

*"En novembre 2008, tout en traitant l'UDC de prophète de mauvais augure et d'éternelle pessimiste, le parti chrétien-social de la Ville nous annonçait par la bouche de son chef de file de l'époque un avenir des plus roses avec un lyrisme éclatant. Dans le même ordre d'idées, et cela depuis plus d'une législature, le Conseil communal prône l'optimisme comme vertu première, en traitant d'affabulation toute rumeur de hausse d'impôts. Evidemment, dans un pareil environnement, les appels à la prudence que l'UDC lance depuis des années faisaient tache, déplaisant à plus d'un.*

*Certes, de nombreuses villes de notre pays connaissent aujourd'hui des difficultés. Cependant, toutes ont fait en premier lieu l'effort de plans de restructuration sérieux avant de mettre leurs contribuables sous pression. La majorité n'a pas augmenté ses impôts. A Fribourg, on préfère, en guise de premier pas, s'adresser directement au personnel de la Ville, auquel le Conseil communal demande de fournir des efforts financiers par ponction sur les salaires pour un montant de 170'000 francs. C'est là, la seule mesure d'économies que nous ayons décelée, et encore, nota bene, sans base légale clairement formulée. Quant à lui, principal responsable de la situation actuelle, le Conseil communal se défile. Certes, ce dernier subira également la ponction de 0,3%, mais nous préférons taire les commentaires qui nous sont parvenus à ce sujet. Pourtant, un chef crédible, ce qu'on appelle un patron, donne l'exemple. Voyez à ce sujet l'Exécutif de la Ville de Winterthur qui propose de lui-même une réduction de son salaire de 10% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. En outre, grâce à des mesures d'économies d'un montant de 47 millions de francs, cette Ville parvient à fortement limiter son appel à ses contribuables, mais à Fribourg on ne saurait économiser. Du reste, notre Directrice des Finances n'a-t-elle pas un jour déclaré que les dettes n'avaient rien de dramatique pour un organisme public? Gageons que les déboires de l'Europe ne font pas partie de ses lectures de chevet.*

*Il est évident que ce genre de mesures que nous venons de mentionner doit faire partie de la panoplie des mesures de la Ville de Fribourg. Ces mesures ne doivent pas être limitées au court terme, raison pour laquelle il faudrait également ponctionner les retraites des anciens Conseillers communaux en vue d'une juste répartition des efforts. Le Conseil général porte sa part de responsabilité dans cette situation, il lui faudrait également fournir un effort dans ce domaine.*

*Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs, que la demande d'augmentation d'impôts que nous avons traitée en septembre avait été motivée par les dépenses des infrastructures scolaires. Que constate-t-on en réalité dans la version actuelle? Les rubriques qui augmentent le plus leurs charges par rapport au budget 2013 sont celles des Finances pour 2,3 millions de francs, pour des motifs liés à la Caisse de pension, charges qui vont nous accompagner durant 38 ans encore; les Ecoles, pour 2,04*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*millions; l'Aide sociale, pour 1,8 million et les Institutions et Assurances sociales, pour 1 million.*

*D'où notre communiqué de presse du 8 septembre 2013, dans lequel nous relevions que les frais effectifs liés aux écoles ne déploieront leurs effets, au pis, qu'à partir de 2016, voire 2017. L'analyse du Plan financier démontre, en effet, en pages 14 et 15, que les besoins de financement des infrastructures scolaires apparaissent de façon plus marquée en 2015 et 2016, mais surtout en 2017, 2018 et 2019, comme nous l'avions relevé dans notre communiqué de presse mentionné ci-dessus. Dès lors, et avec le constat que la Ville de Fribourg ne fait pas le moindre effort d'économie des moyens, nous estimons inadmissible que le contribuable doive passer à la caisse maintenant, pour couvrir l'absence de prévoyance du Conseil communal.*

*Au mois de septembre, nous constatons une planification lacunaire et une tentative malhabile de mettre sous pression toutes celles et tous ceux qui se seraient opposés à la hausse du coefficient d'impôts au 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui, de fait, aurait servi principalement de réservoir au Conseil communal pour boucler son prochain budget dans l'équilibre. Aujourd'hui, rien ne change, ou presque. Nous relevons, pour la petite histoire, l'insolence du Conseil communal qui ose proposer une hausse du coefficient d'impôts en présentant dans le même message un budget déficitaire, cela même si ce déficit n'est que de 218'668 francs. Cela donne l'impression d'un travail bâclé. Le groupe UDC de la Ville de Fribourg avait, en septembre dernier, demandé le renvoi de cette hausse-alibi, en déclarant qu'il était dès lors primordial que tous les acteurs politiques et de gestion se mettent autour d'une table pour enfin traiter le cas de la Ville en profondeur. Une fois de plus, cet appel reste sans écho. L'UDC a du reste déjà proposé à plus d'une reprise une discussion élargie sur les finances de la Ville. Le Conseil communal a toujours refusé la discussion au motif, semble-t-il, que le Conseil communal sait des choses que le Conseil général ignore, ce qui empêche ce dernier d'appréhender les problèmes vitaux de la Ville avec une vue d'ensemble correcte. Décidément, on aura tout entendu.*

*Pour terminer, nous le disons une fois de plus: poursuivre dans la voie actuelle n'est pas tolérable. Il est déjà très tard, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras, ce n'est en tout cas pas notre intention.*

*A toute occasion, vous nous réservez la sempiternelle litanie: 'Il faut augmenter l'attractivité de la Ville'. Croyez-vous vraiment, Mesdames et Messieurs, que cette hausse va l'améliorer, cette attractivité? L'UDC s'est toujours déclarée prête au dialogue constructif. Dans la situation présente, nous partons cependant du principe fondamental que si de lourds efforts sont et seront certainement encore demandés aux citoyens contribuables, des efforts similaires soient attendus de la part de la Commune de Fribourg. Outre les efforts sur les salaires demandés au Conseil communal et aux autres acteurs impliqués, nous partons du principe que, pour chaque franc demandé aux contribuables de la ville, la Commune doit fournir le même effort en économies effectives. Il devra en être ainsi à l'avenir. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC demande le renvoi de la hausse d'impôts et attend des propositions concrètes du Conseil communal. Nous l'avons dit, nous le répétons, le temps de l'optimisme béat et irresponsable est passé.*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient  
de l'impôt communal (suite)

*Dernière remarque, concernant l'amendement présenté par le parti radical, une partie du groupe UDC le soutiendra, tout en considérant qu'il s'agit d'un choix entre la peste et le choléra. Nous demandons que, si cela devait être accepté, la Commune présente un nouveau budget."*

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime comme suit:

*"J'aimerais réagir à deux propos que je ne saurais laisser dire: tout d'abord à l'attention de M. F. Ingold, qui nous dit que depuis 2007 tous les budgets et tous les comptes ont été positifs. Je rappelle et je le rappellerai autant de fois que cela sera nécessaire, que ces bénéfices sont avant tout et pour la plupart issus de produits extraordinaires. Il faut que cela soit dit, dont une certaine vente d'un certain immeuble, et je crois me souvenir que le dossier est encore sur le bureau du Président du Conseil général. Ma deuxième réaction s'adresse à M. M. Page. Je suis choqué de vos propos à l'encontre d'un des membres de notre parti. Je vous rappelle que cette personne a réagi ou qu'elle s'est fait le rapporteur d'un groupe et que cette attaque personnelle est fortement malvenue et prouve à mon avis un certain manque de respect." (Applaudissements).*

Le Président déclare ce qui suit:

*"Je suis sincèrement désolé de ne pas avoir sanctionné des propos qui auraient démontré un manque de respect. Je l'aurais fait, mais j'étais en train de réfléchir à la manière de mettre au vote certains de vos objets. M. L. Dietrich, vous l'avez fait et je vous en remercie."*

La discussion se poursuit.

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après:

*"Je crois que les membres des groupes de gauche ont vraiment pris connaissance des arguments que vous répétez à l'infini et qu'ils ont également compris que vous exagérez énormément. Ce soir, nous avons également compris quels sont les buts et les objectifs que vous poursuivez réellement, et j'en remercie M. C. Schenker pour l'avoir officialisé, à savoir que ce but est uniquement électoral et que vous ne disposez pas d'autres sujets que les budgets et les impôts.*

*J'estime également que vous êtes complètement aveugles par rapport à la pression que vous faites chaque fois sur les budgets. Encore un tour de vis, qu'est-ce que cela signifie pour les budgets à venir, en 2015, en 2016? M. Schenker nous a donné quelques exemples et argumente que ces montants ne sont pas liés à des tâches attribuées à la Commune et je relève que cette façon de voir vous appartient. Je tiens toutefois à signaler que les tâches de la Commune qui peuvent être supprimées prochainement concernent les activités des sociétés ou associations actives dans le social, la culture et les sports, par exemple. Si des coupes sont opérées dans ces secteurs, cela va faire mal et fera mal à tout le monde. Pour exemple, le secteur des sports, sans le soutien de la Commune, n'arriverait pas à tourner. Concernant les clubs de football, la Commune prête les terrains, entretient le gazon et permet le bon fonctionnement de ces infrastructures. D'autres clubs, et même de grands clubs, profitent d'une manière que l'on pourrait juger exagérée ou non, mais ils en profitent énormément. Le HC Fribourg-Gottéron paie notamment un montant très faible en termes de location, le Fribourg Olympic évolue dans une*



Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*splendide halle, conçue il y a quelques années, et paie 30'000 francs de location par année, tandis que la Commune paie seulement pour son entretien 400'000 francs par an. Ne faudrait-il pas augmenter ces locations? On veut une nouvelle piscine, M. L. Dietrich, vous en voulez une, mais, que croyez-vous? Sans augmentation d'impôts, avec cette perpétuelle pression, aurons-nous un jour cette nouvelle piscine? Je ne crois pas. Vous êtes complètement aveugles. Je ne pense pas que ce soit très populaire ce que vous faites ici. Vous attaquez même les milieux que vous soutenez ou qui vous soutiennent lors des élections. Je vous invite donc à poursuivre votre réflexion sur le sujet."*

Mme Christa Mutter (Verts) fait la déclaration ci-après:

*"Je n'avais pas envie de prendre la parole ce soir, mais vu la fin de la discussion, je tiens à préciser que je n'apprécie pas que d'autres groupes parlent pour nous. Je crois que ce n'est pas en tapant sur la droite que la gauche va convaincre d'accepter cette hausse d'impôts nécessaire. J'aimerais remercier quand même le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral ainsi que le groupe radical et même M. P. Marchioni, qui ont présenté des propositions que j'aimerais bien soutenir, mais qui ne sont malheureusement pas légales, comme ponctionner les retraites.*

*Je crois que le Conseil communal a fait l'effort d'une analyse assez sérieuse des possibilités de ne pas augmenter les impôts. Nous avons étudié notamment les propositions des radicaux. Je crois qu'il est juste de dire qu'il faudrait étudier les économies, au moins dire pourquoi elles ne sont pas possibles de manière plus convaincante que ce qui nous a été présenté aujourd'hui. L'idée de grappiller, c'est-à-dire d'essayer de contenir cette hausse par le fait de grappiller dans la culture ou dans d'autres prestations que la Ville peut faire en-dehors des dépenses liées n'est pas chose facile, notamment dans les projets d'entraide. Si l'on combine toutes ces mesures, cela ne suffira pas à procurer les moyens nécessaires pour renoncer à cette hausse d'impôts.*

*Je ne suis pas non plus satisfaite que le Conseil communal procède à cette hausse d'impôts avec un déficit, juste pour signifier au Canton l'impact de ses restrictions envers les communes de l'ordre de 218'000 francs. J'estime ce procédé déplacé. Je ne suis pas non plus convaincue par la présentation d'une hausse d'impôts qui ne tient pas compte des grandes dépenses qui seront nécessaires, notamment pour la Pila. Ne rien dire à ce sujet, sauf que le plan n'est pas encore présenté, ne suffit pas et il faudrait avoir une proposition plus crédible dans ce sens-là. Nous avons essayé de réfléchir pourquoi il est nécessaire d'augmenter au moins de ces quelques 4 points et avons même réfléchi à proposer une hausse plus conséquente justement pour avoir une marge de manœuvre. Nous y avons renoncé, pour ne pas présenter un bricolage.*

*La réflexion consistant à savoir qui va quitter la ville à cause de la hausse d'impôts a été menée. Jusqu'ici, les communes qui ont procédé à une hausse d'impôts n'ont pas recensé de départs. Pourquoi les gens viennent-ils vivre en ville? Viennent-ils parce que les impôts sont en dessous de 80 points? Non, ils viennent à cause des services d'une ville centrale et c'est cela que nous devons soigner. Ils viennent non seulement parce qu'il y a des écoles, mais également parce qu'il y a des accueils extrascolaires. Cela coûte, mais leur coût reste raisonnable. C'est pourquoi, malgré une hausse d'impôts mal défendue, malgré quelques propos vraiment déplacés, je voterai la hausse d'impôts. Je n'aimerais pas non plus*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*voter entre la peste et le choléra, mais on peut essayer les antibiotiques, même s'ils ont des effets secondaires, comme par exemple des maux d'estomac. Donc, on vote ce qu'on doit voter."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration ci-après:

*"J'aimerais réagir à la proposition du groupe libéral-radical. Comme cela a été dit lors du débat, malheureusement cette proposition n'a pas été discutée par la Commission financière, aucune des propositions d'économies non plus et c'est bien dommage, nous ne pouvons que le regretter, car il eut été intéressant d'en parler. Néanmoins, si je me souviens des propos que nous avons tenus lors de notre discussion, grappiller quelques dizaines de milliers de francs par-ci par-là, n'était pas tellement dans la philosophie générale de la Commission. Donc, d'une manière générale, je demande de refuser cette proposition, puisqu'elle ne correspond pas à ce qui a été discuté.*

*La courbe de Laffer, les économistes adorent cette courbe, illustre l'adage 'trop d'impôt, tue l'impôt'. La question est de savoir où l'on est sur une courbe. Il est facile de dire que les gens vont partir, mais avec une diminution de l'impôt, comme l'a dit la Directrice des finances tout à l'heure, en dix ans de l'ordre de 20 à 30%, je ne suis pas sûre que les gens vont quitter la ville. Comme l'a dit Mme C. Mutter, il y a encore quelques avantages à habiter en ville, donc, on va décompter les habitants ces prochaines années.*

*J'aimerais faire un dernier commentaire concernant l'intervention de Mme S. Daguet sur la fusion. J'ai bien retenu l'importance de l'approche constructive des Conseillers communaux, des Communes, du Préfet, mais il y a un acteur qui a été oublié, il s'agit du Conseil d'Etat. Je pense que le Conseil d'Etat et le Canton ont quelque chose à faire également dans la fusion pour un canton qui veut un centre fort, c'est un acteur indispensable dans ce dossier."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après:

*"Je tiens tout d'abord à remercier les groupes Verts, PCS et PS pour leur soutien au Conseil communal. Je répondrai au groupe PLR que le Conseil communal ne vend pas une augmentation d'impôts. Le Conseil communal a analysé un Plan financier, a travaillé sur toutes les options possibles et vraiment n'a pas d'autre choix, dans une gestion saine de notre Ville, que de vous proposer une augmentation d'impôts. Ce qui n'est pas du tout la même chose.*

*Deuxièmement, concernant les mesures d'économies, il est clair que l'on peut faire 300'000 francs de mesures d'économies en coupant dans la culture ou dans le sport, mais ce n'est pas avec 300'000 francs que vous allez couvrir les 3,5 millions de francs des nouvelles charges que vous avez dans le budget 2014. Ces 3,5 millions de francs de nouvelles charges ont été absorbés et doivent être couverts soit par l'augmentation d'impôts, soit par d'autres ressources. C'est d'autant plus clair que les augmentations des taxes, ainsi que les autres augmentations qui ont été prévues dans le cadre du budget 2014, servent également à couvrir ce différentiel. J'aimerais rappeler au groupe DC/VL que, depuis dix ans, les Conseillers communaux font des économies. Malheureusement, ce mot*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

*n'a pas le même sens ni pour le PLR, ni pour le groupe DC/VL. Faire des économies, ça ne veut pas dire faire systématiquement des coupes dans les prestations à la population. Vous parlez d'une ville attractive, mais une ville attractive est une ville qui offre des prestations à ses habitants. Ce n'est pas une ville qui les coupe ou qui les supprime ou qui n'entre pas en matière sur certaines propositions. Ce sont bien ses prestations qui constituent l'attractivité d'une ville!*

*A l'attention de M. P. Marchioni, je souhaiterais répondre deux choses: premièrement, les Conseillers communaux de la Ville de Winterthur gagnent 289'000 francs par an, ainsi si on leur coupe 20%, il leur reste encore 230'000 francs par an pour vivre. Ce n'est de loin pas ce que gagne le Conseil communal de cette Ville. Deuxièmement, je prends volontiers dans mon dicastère, M. Marchioni, les montants concernant la Caisse de prévoyance, parce que les montants qui sont inscrits dans le dicastère des Finances concernant la Caisse de prévoyance ont permis la mise en conformité de cette caisse, comme le demandait la loi fédérale. Le Conseil communal est très fier d'avoir réussi, avec le Conseil général, à remettre cette caisse dans une situation saine et pérenne pour les 38 prochaines années."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la précision suivante:

*"Dans la mesure où j'ai entendu plusieurs interventions sur la Pila, j'aimerais tout d'abord rappeler que c'est un dossier dans lequel la Ville de Fribourg n'est pas seule et dans lequel elle est en étroit contact avec le Canton. Ce dernier a été saisi, il y a quelques années, d'une intervention parlementaire, afin de présenter plusieurs variantes et à ce jour, aucune réponse n'a été donnée. De plus, par rapport au Plan financier que nous vous présentons et en fonction des collaborations que nous avons avec le Canton, aucun travail important n'est programmé avant 2018. Enfin, dans cette hypothèse, il reste à régler la question de la répartition des coûts en fonction de la répartition des responsabilités. Voilà ce que nous pouvons vous dire. J'ajouterai le fait que chaque année nous avons une grande discussion avec la Commission financière et la fiduciaire sur la manière de comptabiliser cette affaire-là. Elle a toujours été jugée comme étant correcte."*

Vote

La proposition de renvoi étant maintenue, il est immédiatement procédé au vote.

**La décision de renvoi du point 5 de l'ordre du jour est refusée par 45 voix contre 13 et 19 abstentions.**

Examen de détail

Article premier

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, souhaite, au nom de la Commission financière, faire l'amendement purement formel suivant: *"l'article premier et l'article 2 sont à lire de la manière suivante:*

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient  
de l'impôt communal (suite)

Article premier

*Le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques passe de 77,3% à 81,6%, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

Article 2

*Le coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales passe de 77,3% à 81,6%, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, confirme que le Conseil communal se rallie à cet amendement.

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) présente la contre-proposition de son groupe:

*"Nous proposons une hausse 'light' de 77,3% à **80%** pour les personnes physiques et morales pour les raisons que M. V. Jacquat, notre collègue, a longuement évoquées. Je n'y reviendrai pas."*

Vote

Article premier

**Opposée à la proposition du groupe PLR, la proposition du Conseil communal l'emporte par 41 voix contre 32 et 2 abstentions.**

Article 2

**Opposée à la proposition du groupe PLR, la proposition du Conseil communal l'emporte par 41 voix contre 32 et 2 abstentions.**

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, par 41 voix contre 33 et 3 abstentions, l'arrêté ci-après:**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 28, du 11 novembre 2013;
- la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux et paroissiaux;

Séance du 16 décembre 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt communal (suite)

- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques passe de 77,3% à 81,6%, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Article 2

Le coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales passe de 77,3% à 81,6%, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum facultatif, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 16 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Pause

La séance est interrompue entre 21.33 heures et 21.48 heures pour une pause.

ooo

**6. Modification de l'annexe au règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux dans sa teneur du 18 novembre 1985: diminution de la taxe ordinaire d'utilisation de 1,022 à 0,864 franc par m<sup>3</sup> d'eau consommée**

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, résume brièvement à l'assemblée le rapport ci-après:

*"La Commission accepte la proposition du Conseil communal de diminuer la taxe ordinaire d'utilisation.*

Rapport de la Commission financière

*La Commission remercie le Conseil communal de lui avoir permis d'accompagner, durant cette année, les travaux de révision des règlements concernant les déchets, et l'évacuation et l'épuration des eaux. Ces révisions seront soumises au vote du Conseil général en 2014."*

Séance du 16 décembre 2013

Modification de l'annexe au règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux dans sa teneur du 18 novembre 1985: diminution de la taxe ordinaire d'utilisation de 1,022 à 0,864 franc par m<sup>3</sup> d'eau consommée (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit:

*"Le Conseil communal vous propose effectivement de diminuer la taxe ordinaire d'utilisation fixée à l'article 2, alinéa 1, du tarif annexé au règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées. D'après le règlement, la taxe ordinaire d'utilisation est affectée à la couverture des frais d'entretien et d'exploitation des canalisations et de la station d'épuration (STEP), ainsi qu'à l'amortissement des investissements relatifs aux canalisations, à l'exclusion des investissements relatifs à la STEP qui eux sont financés par la taxe dite supplémentaire. Or, nous avons constaté que la taxe prévue actuellement est trop élevée et qu'une réserve se forme depuis trois ans. Cette réserve s'élèvera à presque 3 millions à la fin de l'année 2013 et ne peut être affectée à d'autres fins que celles prévues dans le règlement. En conséquence, une adaptation à la baisse de cette taxe est proposée. Elle passera de 95 centimes à 80 centimes hors taxes par m<sup>3</sup> d'eau consommée ou de 1,022 franc à 0,864 franc TVA comprise, et cela à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Je rappelle en outre qu'une modification complète du règlement communal en la matière vous sera présentée, en principe, avant l'été, afin d'adapter notre réglementation à la nouvelle législation cantonale sur les eaux."*

M. Christophe Giller (UDC) s'exprime comme suit:

*"Les spécialistes, tant des finances publiques que de la gestion de l'eau, s'accordent à dire que la distribution, l'évacuation et l'épuration de l'eau doivent absolument être financées à travers le principe d'utilisateur-payeur et de couverture des coûts. Si la taxe ordinaire, selon l'article 18 du règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées permet une perception trop importante par rapport aux coûts, il est raisonnable de baisser cette taxe à 80 centimes par m<sup>3</sup>. Nous ne pouvons pas financer le budget de fonctionnement par une taxe sur l'épuration des eaux, de même que l'épuration des eaux ne doit pas être financée par l'impôt. La baisse de la taxe telle que proposée par le Conseil communal est donc tout à fait justifiée, tant du point de vue légal que réglementaire."*

*Pour ces raisons, le groupe UDC approuve la diminution de la taxe ordinaire."*

Mme Adeline Jungo (PS) fait la déclaration suivante:

*"La taxe relative à l'utilisation des eaux est actuellement trop élevée et une réserve se forme depuis trois ans, car elle ne peut être affectée qu'à la couverture des coûts d'exploitation et d'entretien."*

*Le groupe socialiste soutient donc une diminution de cette taxe ordinaire d'utilisation de 1,022 franc à 0,864 franc par m<sup>3</sup> d'eau consommée."*

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit:

*"Le Conseil communal fait ici, de l'avis du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, une bonne et saine application du principe pollueur-payeur. Notre groupe soutiendra l'arrêté."*

Séance du 16 décembre 2013

Modification de l'annexe au règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux dans sa teneur du 18 novembre 1985: diminution de la taxe ordinaire d'utilisation de 1,022 à 0,864 franc par m<sup>3</sup> d'eau consommée (suite)

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos suivants:

*"Le groupe PLR a pris connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil communal de baisser en 2014 la taxe ordinaire. Cette baisse est toutefois compensée par la hausse des taxes relatives au traitement des déchets. Les deux modifications reposent sur des dispositions réglementaires concernant l'affectation de la taxe pour la première, respectivement le degré de couverture des dépenses pour la seconde. Le groupe PLR votera l'arrêté selon le projet figurant dans le message."*

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

**Le projet d'arrêté, y compris les titres et considérants, n'appelle pas d'observations et est ainsi adopté.**

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, par 73 voix sans opposition, mais 1 abstention, l'arrêté ci-après:**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 28, du 11 novembre 2013;
- le règlement du 18 novembre 1985 concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées, ainsi que le tarif annexé;
- la législation fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée, notamment la LTVA du 2 septembre 1999;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

L'article 2, alinéa 1 du tarif annexé au règlement du 18 novembre 1985 concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées est modifié comme suit:

*La taxe ordinaire d'utilisation (articles 18 et 19) est fixée à Fr. 0,864 (TVA comprise, TTC) par m<sup>3</sup> d'eau consommée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

Article 2

La présente décision est sujette à référendum facultatif, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Séance du 16 décembre 2013

Fribourg, le 16 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

ooo

7. Examen du budget de  
fonctionnement 2014

**A. DE LA COMMUNE**

Discussion générale

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen du budget. Une demande de renvoi demeure néanmoins possible.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après:

*"Le budget 2014 est dans la continuité de la présentation et de l'argumentaire du Plan financier. Les charges d'infrastructures scolaires représentent, comme déjà dit, 3,5 millions de francs supplémentaires dans ce budget. Mais celui-ci intègre encore d'autres nouvelles charges: celles qui connaissent une évolution, liée à l'augmentation de la population: crèches, culture, institutions sociales, homes, aide sociale et Agglomération; celles qui découlent de décisions du Conseil général, comme les frais financiers liés à la mise en conformité de la Caisse de prévoyance en fonction des nouvelles obligations légales fédérales et celles issues de transferts de charges en lien avec des mesures d'économies cantonales, dont le montant estimé s'élève à environ 250'000 francs. Ces charges de fonctionnement supplémentaires devraient pouvoir être couvertes par la progression naturelle de l'impôt, mais actuellement cette progression n'est pas assez importante. Il a fallu donc trouver de nombreuses sources d'économies dans tous les secteurs des différentes Directions: renoncement à du personnel supplémentaire nécessaire, à des mandats externes, diminution de 45% de la rubrique 'Routes et entretien des chaussées', suppression d'un montant important dans l'informatique et suppression de nouveaux matériels pour le sport, notamment, cf. message n° 28, page 14.*

*De plus, comme les années passées, un grand travail d'affinement financier global a été entrepris. Le Conseil communal a cherché aussi de nouvelles recettes: émoluments, ajustement de factures externes, etc. Il a aussi pris en compte la proposition de la Commission financière sur la taxe des déchets. Le Conseil communal juge indispensable d'avoir un budget équilibré, au moment où il demande une augmentation d'impôts, pour donner la garantie que la nouvelle progression des revenus puisse couvrir les charges à venir. Le déficit qui ressort de ce budget correspond exclusivement au différentiel estimé des mesures structurelles de l'Etat pour 2014. Pour rappel, celui-ci prévoyait une neutralité des coûts pour les communes. Vous pouvez constater qu'on en est loin pour la Ville de Fri-*



Séance du 16 décembre 2013

Examen du budget de  
fonctionnement 2014 (suite)

*bourg et que les montants augmenteront encore pour les années 2015 et 2016. En outre, dans trois ans, l'abandon de la contribution de solidarité de 0,9% de l'Etat va augmenter, sur un seul exercice, toutes les charges liées aux salaires.*

*Le Conseil communal veut dans ce budget un partage des efforts entre tous les acteurs de notre cité: les contribuables, l'Administration et les élus. Il vous propose pour y satisfaire une contribution de solidarité de 0,3% pour une année sur l'ensemble des salaires des collaborateurs de la Commune. Elle permet d'impliquer de manière équitable tout le personnel et touche également les Conseillers communaux actuels et anciens. Cela représente pour un salaire mensuel de 6'000 francs une diminution de 18 francs par mois. Le budget 2014 est réaliste et en lien direct avec la planification financière.*

*Le Conseil communal vous propose d'accepter ce budget tel que proposé. Chaque Directeur répondra à vos interventions au moment de la lecture par chapitre."*

Rapport de la Commission  
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

**"1. Considérations générales**

*Afin de répondre aux exigences de la loi sur les Communes, la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi en s'appuyant sur le message du Conseil communal n° 28 du 11 novembre 2013 sur le budget 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les Conseillers communaux. Selon une procédure établie, chacune des Directions a reçu une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Dans un second temps, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal accompagnés de leurs chefs de service lors de cinq séances plénières.*

*Pour la troisième année consécutive, la Commission a pu mener sa tâche dans d'excellentes conditions de travail: tout d'abord les documents ont été livrés suffisamment tôt pour procéder à leur examen en profondeur. Par ailleurs, la qualité des discussions ainsi que la volonté de clarté et de transparence qui ont prévalu lors de ces échanges nous ont permis de récolter les informations et explications nécessaires sur les enjeux stratégiques et sur des questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal.*

*Nous nous sommes réjouis de constater, lors de ces discussions, que les Chefs de service de la Commune font preuve d'un grand professionnalisme dans leurs tâches et d'un engagement sans faille. Au nom de notre Commission, j'aimerais les remercier pour leur disponibilité et pour leurs contributions de qualité, avec une mention spéciale à M. J. Pollet pour ses nombreux tableaux et les explications détaillées qu'il nous a fournies. Mes remerciements s'adressent également au Conseil communal, avec lequel nous avons eu, comme à l'accoutumée, des discussions très enrichissantes. Egalement, un merci tout particulier à notre nouvelle Secrétaire, Mme N. Defferrard Crausaz, qui a rédigé les procès-verbaux de nos réunions (80 pages pour cet examen budgétaire qui aura duré une quinzaine*

Séance du 16 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*d'heures de séances plénières, auxquelles s'ajoutent les réunions des sous-groupes dans chaque dicastère). J'aimerais terminer en remerciant mes collègues de la Commission financière pour l'esprit très constructif dans lequel nous avons pu mener nos débats ces dernières semaines.*

**2. Examen du budget de fonctionnement 2014 de la Commune**

**2.1. Analyse du message du Conseil communal**

*Dans son message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2014, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente comme suit:*

<i>Total des produits:</i>	<i>235'711'976 francs</i>
<i>Total des charges:</i>	<i>235'930'644 francs</i>
<i>Excédent des charges:</i>	<i>218'668 francs</i>

*Faiblement déficitaire, ce budget intègre les résultats de l'augmentation d'impôts proposée par le Conseil communal (cf. point 5 ci-dessus) et appelle les commentaires suivants:*

- *La Commission financière salue la décision du Conseil communal visant à augmenter les taxes sur les déchets en 2014, comme nous l'avions suggéré lors de notre précédente discussion budgétaire. Cela permettra d'améliorer le degré de couverture des taxes sur les déchets et d'engranger 800'000 francs de recettes additionnelles dans les caisses communales.*
- *L'évolution des recettes fiscales de la Ville continue à retenir notre attention. En effet, le rendement de l'impôt sur les personnes physiques a accusé un tassement ces dernières années, se situant dans la même tendance que le rendement cantonal. Les recettes fiscales attendues pour 2014 seront meilleures, car elles tiennent compte d'une part de l'augmentation du coefficient d'impôt (+5,3 millions), et d'autre part, de l'effet de l'évolution démographique (+2,67% en 2011 pour la Ville, 2,36% dans le Canton). D'une manière générale, les prévisions budgétaires des différents types d'impôts (personnes physiques et morales, impôts immobiliers) sont établies de manière rigoureuse et prudente (p.ex. le rendement de l'impôt sur le bénéfice diminue d'un million même en tenant compte de l'augmentation de l'impôt).*
- *Au niveau de la politique du personnel, la Commission note que, cette année encore, de nouveaux postes créés visent à répondre aux besoins accrus des écoles (deux postes pour les AES et un poste d'architecte pour les nouvelles constructions scolaires). La Commission continue à soutenir les démarches entreprises pour soutenir les parents dans leur organisation quotidienne. La recapitalisation de la Caisse de pension a un effet non négligeable sur les finances communales, soit une charge annuelle nette de près d'un million. La Commission s'est montrée partagée sur la mesure proposée par le Conseil communal de contribution de solidarité de 0,3% sur les salaires du personnel.*

Séance du 16 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

- *Dans le domaine culturel, la Commission a relevé l'importante augmentation du montant dévolu aux subventions pour manifestations à caractère régional (+204'000 francs), visant à compenser la diminution de l'apport du Casino au financement de Coriolis. Cet effort financier substantiel de la part de la Ville à la Fondation Equilibre-Nuithonie ne devrait se faire que si les autres communes partenaires de Coriolis mettent également la main au porte-monnaie. Par ailleurs, les habitants des communes participant à cet effort supplémentaire devraient pouvoir en tirer quelques contreparties (achat de billets à des tarifs préférentiels ou prévente). La Commission encourage le Conseil communal à continuer la réflexion et la négociation avec ses partenaires sur cette question, et à la tenir informée des développements.*
- *La Commission salue les travaux du groupe de travail (GT-Sol) du Conseil Communal visant la rationalisation des ressources de l'administration, et l'incite à mettre en œuvre au plus vite les mesures identifiées. Par ailleurs, la Commission encourage également le Conseil communal à poursuivre ses efforts de transparence et de rigueur dans les rubriques budgétaires, comme cela a été fait récemment dans certains secteurs (aide sociale, urbanisme et architecture).*
- *Enfin, nous devons rappeler les dossiers qui présentent de sérieux risques pour les finances communales: les coûts liés à l'assainissement de la décharge de la Pila et les conséquences de la réforme fiscale des entreprises en cours au niveau national. Ces défis requièrent une gestion rigoureuse et des solutions originales, notamment dans le renforcement des collaborations intercommunales. Sur ce dernier point, la Commission financière souhaite recevoir plus d'informations chiffrées afin de pouvoir évaluer les coûts réels des collaborations fournies par la Ville aux communes voisines (conventions).*

2.2. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

*Lors de la procédure d'examen du budget 2014 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse. Aucune proposition de modification de rubrique n'a été soumise par l'un des membres de la Commission.*

*Lors de sa séance du 5 décembre, la Commission financière, siégeant en présence de 9 de ses membres, a approuvé sans modifications - par 6 voix contre 3 - le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2014. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2014 sans modifications."*

Le Président donne suite aux propos tenus par la Présidente de la Commission financière, Mme D. Jordan Perrin, en la remerciant pour le rapport fort complet qui a été présenté au Plénum et remercie également les membres de la Commission financière qui ont siégé à de nombreuses reprises et salue leur engagement et leur grand travail.

*"J'aimerais aussi, et comme cela vient d'être fait, remercier Mme N. Defferrard Crausaz et ses deux collaboratrices, Mmes N. Marvardi*

Séance du 16 décembre 2013

Examen du budget de  
fonctionnement 2014 (suite)

Rapport du groupe socialiste

*et I. Buntschu, qui ont eu une surcharge impressionnante de travail. J'en veux pour preuve des courriels qui parviennent à 06.30 heures ou des envois qui ont lieu à passé 22.00 heures, ce qui est vraiment inhabituel. Je vous en remercie infiniment."*

M. Elias Moussa (PS) fait la déclaration suivante:

*"Le groupe socialiste a attentivement examiné le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Fribourg. Nous avons déjà débattu et voté le point fort de ce budget 2014 tout à l'heure. Il va sans dire que si l'augmentation d'impôts n'avait pas passé la rampe, ce budget 2014 présenterait un déficit bien plus important, soit d'environ 5,5 millions de francs. Or, heureusement pour certains, nous pouvons nous pencher à présent sur un budget déficitaire de seulement 218'668 francs. C'est exactement la part supplémentaire liée aux mesures d'économies de l'Etat. Concernant ce point, notre groupe comprend et soutient le Conseil communal qui veut faire passer un message au Canton. Toutefois, certains d'entre nous estiment que l'élaboration du budget communal n'est pas le support approprié pour véhiculer ce message. Ce d'autant plus que le Canton a déjà fait la sourde oreille les années précédentes, lorsque la Commune présentait un déficit budgétaire bien plus important. Par contre, il serait peut-être temps que les représentants des communes, à la Chambre des communes, s'activent à faire obstacle à la fâcheuse tendance du Canton de prendre des décisions qui péjorent la situation financière non seulement de sa capitale, mais également des autres communes. A part la question de la hausse d'impôts, c'est surtout cette fameuse contribution de solidarité de 0,3% que le Conseil communal demande au personnel communal, qui a nourri le débat au sein de notre groupe. Notre groupe s'y oppose fermement, et le nouveau Président du PS de la Ville, notre collègue M. Jérôme Hayoz, vous détaillera après notre position.*

*Le groupe socialiste souhaite remercier le Conseil communal d'avoir étayé dans les pages 10 à 15 du message n° 28 les différentes prestations non obligatoires, soit les prestations qui pourraient être supprimées en tant que mesures d'austérité, sans que cela ne pose de problèmes légaux. Notre groupe souhaite également remercier le Conseil communal de ne pas avoir cédé à la tentation de couper dans ces prestations. En effet, nous soutenons chacune de ces prestations. Que ce soit les six classes d'école primaire, le soutien aux activités culturelles ou l'Office communal du travail (OCOT). Ces prestations non obligatoires contribuent à la qualité de vie de nos concitoyens et à la cohésion sociale au sens large, deux éléments que notre groupe veut promouvoir. Nous saluons également le fait que lorsque le Conseil communal constate qu'une prestation non obligatoire n'apporte plus rien, il agit. Ainsi, alors que l'année passée notre groupe se réjouissait encore de la mise en place d'une nouvelle prestation 'Les tables de midi', nous admettons aujourd'hui qu'il faille arrêter l'expérience, considérant que, pour diverses raisons, elles n'ont pas connu le succès espéré. Hausse d'impôts, hausse de la taxe sur les déchets, prestations non obligatoires de la Commune, autant de points que notre groupe soutient dans ce budget 2014.*

*Par contre, l'augmentation générale des charges liées, notamment des charges qui augmentent suite aux décisions prises par le Grand Conseil, préoccupe notre groupe, même s'il est conscient de la faible marge de manœuvre de la Commune. Comme je l'ai déjà dit, nous allons combattre la contribution de solidarité demandée au personnel. Notre groupe va dès lors soutenir un budget 2014 sans la contribution de solidarité demandée au personnel. En ce qui concerne le budget de fonc-*

Séance du 16 décembre 2013

Examen du budget de  
fonctionnement 2014 (suite)

Rapport du groupe libéral-  
radical

---

*tionnement 2014 des SI, nous le soutenons et nous réjouissons qu'il se porte si bien."*

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la déclaration ci-après:

*"Le groupe PLR a étudié avec une grande attention le message du Conseil communal du 11 novembre 2013 concernant le budget 2014 de la Ville de Fribourg, ainsi que celui des Services industriels. Nous remercions Mme la Conseillère communale, M. Genoud-Page, ainsi que ses collègues du Conseil communal et le Chef de service, M. J. Pollet, pour la préparation de ce budget. Je ne reviendrai pas sur les réflexions qui ont amené notre groupe à proposer un amendement à l'arrêté proposé sur la hausse du coefficient d'impôt. Nous relevons toutefois certains éléments. Sans tenir compte des effets liés à la recapitalisation de la Caisse de pension, le coût de la dette diminue, mention particulière, pour la troisième année consécutive pour la gestion de la trésorerie à M. Pollet et au Service des finances. Sans tenir compte d'une hausse des impôts, les rentrées fiscales ne baissent pas et continuent d'augmenter. Nous le redisons volontiers, les baisses fiscales votées au niveau cantonal n'ont eu aucune incidence jusqu'à présent, puisque les comptes des années 2007 à 2012 sont restés dans les chiffres noirs. Les charges continuent d'augmenter et nous déplorons, une fois encore, que le Conseil communal refuse de fixer certaines priorités et de faire certains choix, comme nous l'avions déjà demandé lors des budgets 2012 et 2013.*

*Les charges liées à la petite enfance explosent. Cela répond certes à un besoin de notre population, et en tant que jeune père de deux petites filles, je peux le confirmer, mais nous nous demandons également si la Commune peut continuer d'augmenter ses dépenses à ce rythme. Rien que pour les accueils extrascolaires, les charges nettes ont augmenté de 50% ces quatre dernières années. Cela fera encore un million supplémentaire d'ici à 2016. Ce n'est plus possible de continuer ainsi. Les bénéficiaires de ces prestations doivent faire un effort supplémentaire. Il en va de même pour tous les bénéficiaires de prestations qui ne rentrent pas dans le cadre d'une tâche obligatoire de la Commune. Nous pensons notamment à la gratuité des activités culturelles, des activités sportives, des devoirs surveillés. Ces prestations, à défaut d'être autofinancées, doivent pour le moins bénéficier d'une participation conséquente de ceux qui en profitent. Nous relevons également que la Commune continue de fournir un certain nombre de prestations pour d'autres collectivités ou personnes morales. Notre groupe exige que ces prestations soient facturées en tenant compte de l'ensemble des coûts, y compris des coûts indirects, tels que les amortissements ou les charges de financement. A titre d'exemple, nous pensons que les frais facturés aux autres communes pour le ramassage des ordures, le nettoyage, le déneigement, sont trop bas. Ils doivent être renégociés le plus rapidement possible. Il en va de même pour les indemnités de gestion aux Services industriels. Notre groupe demande que la Commune cesse de financer des prestations pour les autres. Si elle souhaite le faire, cela doit être neutre pour nos finances.*

*Enfin, le groupe PLR est persuadé qu'un effort supplémentaire sur les rubriques 30 'Charges du personnel', et 31 'Biens, services et marchandises' est possible. Des diminutions de l'ordre de 1% sont tout à fait réalistes, sans devoir procéder à des licenciements ou à des coupes drastiques dans les prestations. Nous demandons, comme nous l'avions fait l'année dernière, un gel des engagements pour le reste de la législature, ainsi que l'élaboration d'une véritable comptabilité analytique, qui nous permettra de juger réellement des dépenses engagées et des impu-*

Séance du 16 décembre 2013

Examen du budget de  
fonctionnement 2014 (suite)

Rapport du groupe UDC

tations entre les Services communaux. Nous sommes convaincus que les solutions existent pour améliorer les finances communales. Maître de la gestion, il revient au Conseil communal de fixer les priorités dans la recherche du potentiel d'économies, mais nous doutons fortement de sa capacité à le faire. C'est pourquoi, le groupe PLR proposera certaines modifications de postes budgétaires et déposera des postulats démontrant ainsi à l'Exécutif qu'il a tort lorsqu'il affirme qu'il n'est pas possible d'économiser. En l'état, le groupe PLR ne soutiendra pas un tel budget."

M. Pascal Wicht (UDC) tient les propos suivants:

"Il y a quelque temps de cela, je demandais à Mme la Ministre des Finances communales, pourquoi nous devons d'urgence augmenter les impôts dès 2014, alors même que la plus grande partie des dépenses en matière d'infrastructures scolaires, en particulier la DOSF, ne déploieraient leurs effets financiers que dans le futur. Mme M. Genoud-Page m'a répondu que seule une amélioration des budgets nous permettrait d'obtenir des conditions de crédit favorables. Alors, je me suis pris à croire que le Conseil communal aurait au moins la décence de nous présenter, au moins une fois, un budget équilibré. Le Conseil communal l'a dit, si nous augmentons les impôts, c'est pour financer les écoles. Donc, tant que nous n'avons pas à payer, ou en tout cas pas totalement, pour les écoles, il devrait logiquement s'ensuivre un budget équilibré, au moins une fois, juste une fois! C'est donc avec la joie d'un enfant ouvrant ses paquets au pied du sapin que j'ai ouvert la brochure contenant le budget et non, le cadeau que j'espérais s'était envolé. Malgré la pilule amère de la hausse d'impôts, le budget restait rouge, désespérément rouge et le Plan financier finit d'achever mes illusions. Si le budget était passé du rouge vif à une teinte quelque peu plus claire, les prochains seraient plus rouges encore. En plus d'être l'aveu de l'échec le plus total en matière de gestion des finances communales, ce budget est également la preuve que l'argumentation du Conseil communal associant écoles et hausse d'impôts est un pur mensonge et relève d'une profonde malhonnêteté intellectuelle.

Pour ces raisons, l'UDC, qui s'était toujours opposée aux budgets déficitaires, continuera à le faire, à plus forte raison cette année, maintenant que les impôts ont augmenté et demande, par conséquent, le renvoi du budget."

Rapport du groupe chrétien-  
social

M. Maurice Page (PCS) s'exprime comme suit:

"Le groupe PCS a écouté et entendu attentivement le rapport de la Commission financière, auquel il se rallie pleinement. Donc, il soutiendra le budget tel que proposé, sans modifications. Je souhaite citer l'ouvrage de M. Jean-Pierre Dorand, qui nous a été distribué et que j'ai dans les mains: 'On constate que les relations Ville-Etat sont déjà tendues en 1888, lorsque l'Etat va agir de manière décidée et masquée dans le dos de sa capitale (page 29)."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Claude Schenker (DC/L) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"Ce budget nous prouve, nous tenons à le relever, que l'augmentation d'impôts ne va pas financer seulement les écoles, mais qu'elle doit financer, en outre, notamment la Caisse de pension, en charges annuelle d'un million, l'augmentation des remboursements aux collectivités publiques et la stagnation relative des recettes fiscales. Elle doit financer

Séance du 16 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

également de manière générale un train de vie où toutes économies sont absentes et la demande faite à l'instant par le parti socialiste concernant la contribution de solidarité est une nouvelle preuve flagrante que le mot 'économie' a été caviardé des dictionnaires distribués à la gauche. Le long message du budget ressemble bien plus à une tentative de justification à une augmentation d'impôts qu'à une vraie analyse.

A la Heitera ou au Botzet, cela se chantonnerait peut-être (sur un ton enfantin) 'on avait déjà raison en septembre, nanana!' Eh bien, non! Preuve en est le fait que, malgré 800'000 francs de recettes en plus sur les déchets, malgré un effort du personnel budgété à près de 200'000 francs et oui, malgré un million de recettes en plus, on vous propose toujours les 4,3 points de plus, les mêmes qu'en septembre. Comme cela a déjà été dit, par Mme C. Mutter tout à l'heure, je crois, le déficit de l'ordre de 200'000 francs est à nouveau, à notre avis, vis-à-vis de l'Etat une preuve de l'attitude parfois un peu hautaine du Conseil communal. A la Heitera ou au Botzet, ça se chantonnerait peut-être (sur un ton enfantin) 'le déficit, c'est pas ma faute à moi, c'est la faute à l'Etat, nanana!' Même si ces chères écoles sont belles, nous demandons au Conseil communal de jouer dans la cour des grands.

Je tiens à faire une parenthèse: le document intitulé 'Situation des comptes' de la Commune de Fribourg au 30 septembre 2013, que nous recevons depuis deux ou trois ans, sauf erreur, est à notre avis insuffisant sous plusieurs angles. Nous demandions depuis le début qu'il mentionne aussi les écarts significatifs entre budget et comptes, mais nous ne trouvons rien dans ce document si les dépenses sont inférieures au budget. Nous demandions aussi qu'il y ait l'état des perspectives des rentrées fiscales qui sont bien mieux connues à fin septembre et également un état sur les investissements, ainsi que sur les dépenses imprévisibles et urgentes. Ce document qui nous est livré passe toujours très discrètement le cap de la séance du budget et nous tenions une fois à resouligner cela.

En conclusion déjà, puisque le budget inclut l'augmentation d'impôts que nous venons de combattre, le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral va refuser ce budget."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie tous les intervenants de leur prise de position concernant ce budget 2014.

"J'aimerais juste rappeler que la contribution de solidarité que le Conseil communal vous propose est un élément important pour le partage des efforts dans le cadre de la situation difficile de la Ville de Fribourg. C'est aussi dans cette optique-là que le Conseil communal a modifié une première fois déjà la proposition qui avait été faite au départ et qu'il l'a ouverte de manière plus large pour que les Conseillers communaux puissent aussi participer à cet effort.

J'aimerais également rappeler à M. V. Jacquat que par rapport à la situation des dépenses liées et par rapport à la situation des prestations, il ne s'agit pas en fait d'augmentation de prestations. Il s'agit d'augmentation de la population qui a besoin de prestations. C'est là que réside le grand problème. Les prestations restent toujours les mêmes, mais elles doivent être données à un plus grand nombre de personnes, ce qui inévitablement augmente les charges. Il est très difficile de faire des économies dans ce domaine-là.

Séance du 16 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*A l'attention de M. P. Wicht, je souhaite lui rappeler que le budget que nous proposons avec un différentiel de 218'668 francs, en regard des 220 millions du budget global de la Ville de Fribourg, n'est pas une situation catastrophique en fonction de l'augmentation d'impôts qui a été prévue dans ce budget. C'est une façon de la part du Conseil communal d'illustrer de manière précise ce que représentent pour la Ville de Fribourg les mesures d'économies, qui devaient être équilibrées. C'est la seule manière qu'on a de montrer au Canton que ces mesures ne sont pas neutres, puisque le budget, sans cette participation, est entièrement couvert.*

*Pour le parti démocrate-chrétien et Vert'libéral, je me réfère au document sur les comptes intermédiaires du 30 septembre 2013. Ce document est exactement le même que celui qui est transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil au mois de septembre sur l'état des comptes. Nous nous sommes référés à sa structure, à sa manière de le présenter, et nous avons fait exactement la même chose."*

Vote d'entrée en matière

**Le Conseil général rejette par 43 voix contre 20 et 10 abstentions la demande de renvoi du budget de fonctionnement 2014 de la Commune présentée par le groupe UDC.**

Le Président propose de passer au point 31 de l'ordre du jour, tel qu'il l'avait prévu en début de séance dans ses communications.

Il est 22.30 heures.

ooo

**31. Divers**

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 109 de M. Christophe Giller (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la suppression de 30 à 50% des arrêts de bus urbains sur le territoire de la Commune

M. Christophe Giller (UDC) résume le postulat ci-après:

*"Le budget 2014 prévoit 50'000 francs pour l'amélioration de la vitesse des transports publics urbains (430.501.06) qui ont actuellement des vitesses commerciales très lentes. La suppression de 30% à 50% des arrêts permettrait non seulement d'augmenter cette vitesse, mais également de diminuer les coûts d'exploitation pour la ville et de garantir une desserte similaire à l'actuelle.*

*Les normes VSS stipulent qu'un arrêt de bus a un rayon d'influence de 300 mètres. En regardant une carte de la ville avec tous ces rayons dessinés, la superposition des zones d'influence est évidente. En*



Séance du 16 décembre 2013

Divers (suite)

*diminuant les arrêts de 50%, la zone d'influence totale serait égale à 94% de la zone actuelle. La desserte serait donc quasi inchangée selon les normes VSS.*

*Le postulat n° 97 propose le bétonnage des arrêts de bus, mesure qui demanderait moins d'investissement s'il y avait moins d'arrêts. Au niveau des coûts d'exploitation, ceux-ci sont facturés par l'Agglo selon la répartition des charges fixée à l'art. 47 de ses statuts. 80% de cette répartition est calculée en fonction de la desserte urbaine, qui est proportionnelle à la racine du nombre d'arrêts total annuel sur le territoire communal. C'est-à-dire qu'une diminution des arrêts de bus baisserait la part de la ville au financement de la mobilité de l'Agglo (actuellement 64,64%). Les économies pour la Ville seraient de l'ordre de 0.5 à 1 million de francs par année."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 110 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 34 cosignataires demandant au Conseil communal la réévaluation des échanges financiers entre les Services industriels de Fribourg (SIF) et la Ville de Fribourg dans le but de les optimiser pour la Ville

M. Raphaël Casazza (PLR) s'exprime comme suit:

*"Les Services industriels font appel depuis de nombreuses années à des services auprès de la Ville de Fribourg tels que: ressources humaines, service juridique, etc.*

*Jusqu'à présent, ces services étaient généralement facturés sur une base forfaitaire inchangée depuis de nombreuses années. Or, ces dernières années, ces services ont été sollicités de façon plus importante par les SI, notamment en raison du développement rapide de Frigaz (remarque: les prestations pour Frigaz lui sont refacturées directement).*

*Nous demandons au Conseil Communal de réévaluer les transferts entre les Services industriels et la Ville de Fribourg dans le but de les optimiser pour la Ville. Nous proposons de mettre rapidement sur pied un groupe de travail 'compact' composé de membres du CA des SI, de la Commission financière, du Service des finances et du Conseil Communal chargé de proposer des mesures d'ici à juillet 2014 (afin de pouvoir les intégrer au budget des Services industriels 2015 qui sera élaboré en août 2014).*

*Exemple de mesures possibles: augmentation du montant des prestations réalisées par la Ville pour les SI; introduction de redevances (ceci se pratique déjà dans certains cantons) en contrepartie de l'utilisation de ressources (par exemple le sol communal), etc."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 111 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal le maintien du passage des bus à la route de Grandfey et à l'allée du cimetière lors de la mise en service du Pont de la Poya

Séance du 16 décembre 2013

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) s'exprime comme suit:

*"Dès la fin octobre 2014, les bus devront, depuis le giratoire Guisan, tout comme la circulation privée, passer par la route de Morat puis par la route de la patinoire pour rejoindre l'arrêt 'Cimetière' sur la ligne 1. Ce passage posera problèmes lors des heures de pointe et de fermeture des commerces.*

*Je demande au Conseil communal d'étudier le maintien du passage par la route de Grandfey et l'allée du cimetière pour une meilleure vitesse commerciale (environ 30 secondes par course). Ce passage sera toujours ouvert lors des matchs du HC Fribourg-Gottéron. En évitant la rue de Morat, les bus auront un temps de trajet raccourci, les usagers auront un meilleur confort et une plus grande sécurité (site propre). Ce trajet ne coûtera rien (zéro franc), car il existe déjà aujourd'hui."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 133 de M. Christophe Giller (UDC) relative à la fermeture de la caserne de la Poya

M. Christophe Giller (UDC) s'exprime de la manière suivante:

*"Le 25 novembre dernier, l'armée a dévoilé son concept de stationnement. Celui-ci prévoit la fermeture de la caserne de la Poya en 2020. Bien que le site appartienne au Canton, il apporte à la ville cinquante emplois et deux écoles de recrue par année.*

*Est-ce que la Commune va réagir à cette fermeture dans le délai imparti à la fin janvier 2014? Est-il possible de chiffrer les pertes financières (directes et indirectes) liées à cette fermeture? Je pense notamment à la diminution des recettes pour les établissements publics."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond à cette question de la manière suivante:

Séance du 16 décembre 2013

Divers (suite)

*"Depuis plusieurs mois, des bruits insistants ont couru sur le programme d'économies de l'armée suisse. A partir du moment où le site de la caserne de la Poya était le seul du canton à ne pas appartenir à l'armée, ce qui n'est pas le cas pour les sites de Grandvillard et de Drogne, il apparaissait évident que ce site allait être abandonné par l'armée. Dans ce contexte, l'abandon par l'armée de deux écoles de recrues, à l'échéance 2020 au plus tard, représente certes une baisse du chiffre d'affaires des restaurants de notre ville. Il n'est pas sûr, en fonction des informations que j'ai obtenues par le responsable de l'armée de notre canton, M. Jean-Denis Chavaillaz, que cette demande soit extrêmement significative. De plus, et j'aimerais rassurer M. C. Giller, l'ensemble des opérations annoncées par l'armée dans le canton, en fonction d'investissements complémentaires, notamment sur le site de Drogne, n'aura heureusement aucune influence sur le nombre d'emplois, puisque, de l'aveu même du représentant fribourgeois de l'armée suisse, ces mesures n'entraînent quasiment aucune diminution du personnel actuel."*

M. Christophe Giller (UDC) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 134 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au droit de superficie octroyé à Nordmann SA

M. Christoph Allenspach (PS) tient les propos suivants:

*"La Commune de Fribourg a octroyé à Nordmann SA plusieurs droits de superficie sur des parcelles au centre-ville. Sur ces parcelles, Nordmann SA a construit un parking souterrain, le restaurant Gemelli, le complexe des cinémas, ainsi qu'un élargissement du souterrain du magasin Manor. Aujourd'hui, la plupart de ces parcelles est exploitée par d'autres entreprises. Cette situation soulève deux questions:*

1. *Est-ce que Nordmann SA est toujours propriétaire de toutes les constructions situées sur les parcelles de la Commune?*
2. *Est-ce que le fait que Nordmann SA ne s'occupe désormais plus de l'exploitation de certaines surfaces est conforme aux contrats de droit de superficie octroyés?"*

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 135 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) relative à la situation actuelle et future des piscines en ville de Fribourg

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime comme suit:

*"La situation présente et à venir des piscines en ville de Fribourg est préoccupante pour la population, pour les élèves et évidemment aussi pour les associations sportives. J'ai donc trois questions:*

1. *Le bassin de Jolimont est fermé depuis maintenant trois mois sans date précise de réouverture. Cela engendre un déplacement d'élèves, 780 au CO de Jolimont, mais aussi des soucis importants pour les associations sportives, en particulier Fribourg Natation qui doit chercher à replacer 180 enfants. Avons-nous une date et une mesure particulière concernant le bassin de Jolimont? Je tiens par la*

Séance du 16 décembre 2013

Divers (suite)

*même occasion, à remercier le Service des sports et son chef, M. P. Gisler, avec qui nous coopérons excellemment bien dans ce dossier et je relève son grand engagement en termes de temps pour replacer toutes ces personnes.*

2. *Concernant la fermeture du Levant, avons-nous une information plus précise à ce propos?*
3. *Avons-nous des résultats de l'étude qui a été annoncée concernant le projet de la nouvelle piscine?"*

M. Thierry Steiert répond aux trois questions, au nom du Conseil communal, de la manière suivante:

- "1. *Concernant la piscine du CO de Jolimont, je vous rends attentif que nous allons discuter demain d'un investissement de 475'000 francs, que vous trouvez en page 49 du message n°28. Dans le texte explicatif sur cet investissement, vous constaterez que l'assainissement de l'ensemble des installations est prévu pour l'été 2014. Cela dit, des estimations plus précises ne sont, pour le moment, pas possibles. Il faut d'abord que le Service planifie les travaux pour pouvoir dire à quelle date cette piscine pourra être rouverte. Nous souhaitons évidemment effectuer les travaux, afin de garantir la sécurité des usagers avant de rouvrir cette piscine.*
2. *Concernant la piscine du Levant, sa fermeture n'est absolument pas à l'ordre du jour. Il est vrai que cette fermeture hypothétique a été évoquée lors des discussions sur le projet d'une piscine olympique dans le Grand-Fribourg. Vous imaginez bien que la phase dans laquelle se trouve ce projet aujourd'hui ne permet absolument pas de conclure à la fermeture ou non de la piscine du Levant. Il est absolument prématuré d'en parler. Nous pouvons toutefois relever que la commune vient d'investir 300'000 francs en 2013 et qu'elle sert aux écoles, ainsi qu'au public, pour les années à venir.*
3. *Concernant l'étude de l'implantation potentielle d'une future piscine olympique, cette étude a été effectuée par un bureau d'urbanisme et a été présentée ce matin même, par M. le Préfet et par les urbanistes en question, aux représentants des communes de Villars-sur-Glâne, de Marly, de Matran et de Fribourg. Cette étude est désormais terminée. Nous allons étudier en commun avec les autres communes concernées les résultats pour définir la suite à donner à ce projet."*

M. Laurent Dietrich (DC/VL) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 136 de Mme Christa Mutter (Verts) relative au système de recyclage des matières plastiques non PET

Mme Christa Mutter (Verts) relève que le Conseil communal s'est donné beaucoup de peine pour trouver une solution pour le recyclage de toutes les matières plastiques, pas seulement pour le recyclage du PET. Elle fait toutefois le constat suivant:

*"Ces plastiques sont recyclés par une entreprise établie à l'étranger. J'aimerais savoir:*

Séance du 16 décembre 2013

Divers (suite)

- a) *De quelle entreprise étrangère il s'agit?*
- b) *Quel est l'éco-bilan concernant le transport? Est-il effectué par rail ou par route? Combien de diesel est consommé par tonne de plastiques recyclés? Le transport de ces plastiques à l'étranger en vaut-il la peine?*
- c) *S'il est utile que tous les ménages de la Ville apportent en voiture leurs déchets de plastiques mélangés à la déchetterie des Neigles? En effet, si chaque ménage qui dispose d'une voiture s'y rend entre quatre et six fois par an, quel est l'éco-bilan de ce transport, par rapport aux plastiques que l'on peut espérer dans ce recyclage?*
- d) *Pour les ménages qui ne disposent pas de voiture, quelle est l'alternative proposée? Ces déchets étant relativement encombrants, la Ville envisage-t-elle de prolonger la ligne de bus jusqu'aux Neigles, d'introduire un bus supplémentaire, de procéder à un rabais fiscal ou à un rabais sur la taxe aux sacs, ou envisage-t-elle d'organiser un système de ramassage à l'instar des déchets encombrants?"*

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance en donnant rendez-vous à ses collègues le lendemain, mardi 17 décembre 2013. Il est 22.45 heures.

Fribourg, le 9 janvier 2014  
NDC/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI